

LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

L'embargo sur la pâte à papier

M. le directeur du Devoir, Montréal.

Cher monsieur,

J'ai suivi, et suis encore, autant que possible, de très près, avec grand intérêt, les échanges d'opinions relatives à la question de l'embargo sur nos bois à pulpe. La commission d'enquête nommée à cet effet est un peu la pour recevoir ces opinions, mais prévoyant qu'il ne sera pas donné de parole de sa part, j'ai la certitude que vous me ferez avec plaisir l'hospitalité de vos colonnes pour l'annonce d'une suggestion qui, j'ose l'espérer, pourra apporter quelques lumières à la question.

Je ne voudrais pas, monsieur le directeur, avoir à me prononcer sur l'opportunité d'un embargo sur nos bois à pulpe; mais je me demande pourquoi la commission d'enquête ne serait pas prise d'envie de son travail à l'opportunité d'un papier? Les dernières statistiques établissent que nous exportons brutes 30 p.c. de nos pâtes mécaniques et 60 p.c. de nos pâtes chimiques, ce qui donne un total de 400.000 tonnes annuellement. Nous avons une idée de la perte subie de ce fait, en sachant qu'actuellement les prix des pâtes mécaniques sont d'environ 84 \$ la tonne et que ceux des pâtes chimiques sont de 100 \$.

Dans un embargo sur nos bois à pulpe, les uns escomptent l'érection de nouveaux moulins à pâte à papier et par suite augmentation du travail etc.; les autres — je parle toujours des désintéressés — craignent l'épuisement de nos richesses forestières, espèrent que notre domaine boisé sera le coup moins pressuré et que nous aurons ainsi une garantie de plus à la permanence de nos forêts.

Un embargo sur nos pâtes, non converties en papiers, serait pour les premiers une double garantie d'érection de nouveaux moulins pour la conversion de ces pâtes en papiers ou en leurs sous-produits, et pour les seconds, l'assurance d'une diminution sensible, pour le maintien de la même main-d'œuvre, dans nos exploitations de forêts. Il est évident qu'un moulin à pâte, consommant 300 cordes de bois de pulpe par jour, n'aura besoin que de 100 cordes de la moitié de ces bois s'il convertit cette pâte en papier, pour l'utilisation de la main-d'œuvre, ou bien augmentera de beaucoup cette main-d'œuvre s'il consomme la même quantité de bois. Du coup nous aurons d'une pierre deux coups: ceux qui craignent des forêts et ceux qui craignent de la main-d'œuvre.

Je ne me semble illogique de demander aux colons, cultivateurs et autres propriétaires de terrains boisés, de sacrifier sur le prix, dans un embargo, pour des raisons de pâte à papier, qui exportent ces mêmes bois à moitié moins cher. Si nous arrêtons l'exportation des bois, nous empêchons de ne tant pas permettre l'exportation des mêmes bois, à demi manufacturés. Il n'y a là une injustice criante qu'on ne peut oublier. Les embargos ont de pair. L'embargo du bois à pulpe, du moins, sur les terrains privés, ne peut aller sans l'embargo sur les pâtes brutes.

Je ne voudrais pas abuser, monsieur le directeur, et je me borne à ces quelques considérations. Votre tout dévoué, En désintéressé.

Une injustice à l'hôtel de ville

Montréal, le 8 novembre 1923

Monsieur le rédacteur,

Auriez-vous l'obligeance de publier ce qui suit, dans les colonnes de votre journal?

Le Comité exécutif de la ville de Montréal a voté durant le printemps dernier un certain montant d'argent pour augmentation de salaires aux employés des bureaux de son service. Une grande partie des employés ont reçu des augmentations raisonnables et justement méritées, mais le comité semble avoir ignoré jusqu'à présent du moins, tous les fonctionnaires du service de santé. Il semble qu'il y ait là une injustice criante, car il ne saurait exister dans l'administration deux mesures de justice. Les employés de bureau de tous les services sans exception doivent avoir les mêmes droits et ont certainement le même besoin d'augmentation que les autres. La presse a déjà eu l'occasion de mentionner ce qui précède, il y a quelque temps, mais à moins que le Comité exécutif ne se décide à prendre une résolution équitable, il n'y a aucun doute que cette même presse s'arrêtera à l'heure de la hauteur de sa tâche en faisant connaître au public ce qui est en droit de savoir au sujet de l'administration de ses affaires et le public se souviendra des injustices commises, lors des élections qui approchent.

Il est grand temps qu'après avoir tenu environ deux cents employés dans l'attente d'une amélioration de leur condition depuis presque un an, le Comité exécutif s'exécute, s'il ne veut courir le risque d'être exécuté par ses électeurs.

Des employés du service de santé qui demandent justice.

Acidité stomacale, Gaz, Indigestion

Mâchez quelques pastilles délectables, l'estomac s'en trouve bien!

Pape's DIAPESIN FOR INDIGESTION

Un grand remède de l'estomac. Indigestion, flatulences, tout douleur provenant de l'acidité stomacale ou de la fermentation des gaz, des brûlures dans la région du cœur, des palpitations, de l'insomnie, de la pression stomacale.

Prenez quelques pastilles pour quelques jours. Les millions de gens en jouissent sous la main. Les pharmaciens la recommandent.

Un grand remède de l'estomac. Indigestion, flatulences, tout douleur provenant de l'acidité stomacale ou de la fermentation des gaz, des brûlures dans la région du cœur, des palpitations, de l'insomnie, de la pression stomacale.

Prenez quelques pastilles pour quelques jours. Les millions de gens en jouissent sous la main. Les pharmaciens la recommandent.

Un grand remède de l'estomac. Indigestion, flatulences, tout douleur provenant de l'acidité stomacale ou de la fermentation des gaz, des brûlures dans la région du cœur, des palpitations, de l'insomnie, de la pression stomacale.

AU MANITOBA

LES PRIX DE FRANCAIS — UN DISCOURS DE MGR BELIVEAU

On a récemment couronné à St-Boniface les lauréats locaux du concours de français organisé par l'Association d'Education du Manitoba.

S. G. Mgr Beliveau, qui assistait à la séance, a prononcé à cette occasion une allocution, dont nous empruntons le résumé à la *Liberté*, de Winnipeg:

ALLOCUTION DE MGR BELIVEAU

S. G. Mgr l'archevêque félicite chaleureusement les enfants pour leurs succès dans l'étude de la langue française, ainsi que les maîtres et les maîtresses qui les ont préparés. Il félicite également le cercle local de sa belle initiative en organisant cette soirée et de la rude tâche qu'il s'est imposée.

LE COMITÉ EXECUTIF DE L'ASSOCIATION

Passant au comité exécutif de l'Association d'Education, Mgr Beliveau déclare qu'il est un rouage efficace de la résistance. S'il y a, dit-il, quelque chose de réconfortant, dans la lutte longue et ennuyeuse que nous avons à soutenir, c'est bien de voir un groupe représentatif de laïcs fortement unis, en dehors de toutes différences de politique et d'état social, pour poursuivre notre idéal de foi religieuse et de dignité française. C'est une grande consolation pour le cœur de l'évêque et une sérieuse garantie de succès. Les membres du comité exécutif ont travaillé comme des hommes dévoués, intelligents, soucieux des réalités. Sans eux et sans la population qui les suit, il est impossible de continuer la lutte et notre action n'eût abouti qu'à des revendications vaines. Ils ont bien mérité de la cause de la sainte Eglise et je les en remercie du fond du cœur.

Mgr l'archevêque félicite la population de Saint-Boniface qui a pris la nature du travail difficile de longue haleine de l'Association et a répondu de façon magnifique à son récent appel de fonds. Nous avons l'appui de tout ce qu'il y a de raisonnable parmi ceux qui ne sont pas de notre foi et de notre langue, poursuit Sa Grandeur. Certains cris surgissent, sans doute. Il ne faut pas trop s'en émouvoir. On crie fort pour faire croire que l'on est nombreux. Ils ne sont pas nombreux, mais ils constituent cependant un danger dans une certaine mesure.

LE SOUCI DU DETAIL

Ce qui nous sauvera, c'est le souci du détail. Il est à craindre que, dans la pratique, après avoir sauvé notre dignité par des revendications, nous n'ayons moins de succès, nous perdions les fruits précieux d'une lutte difficile. A quoi nous servirait d'avoir un programme de français en marge de la loi, si nous laissons échapper d'un côté une partie des effets pratiques que nous retirons de l'autre? Il ne faut pas que les plus grands perdent ce qu'acquiescent péniblement les petits. Je ne m'explique pas, dit l'orateur, deux Canadiens français qui parlent anglais entre eux. Un tel état de choses nous fait perdre efficacement ce que toutes nos associations ligues ensemble nous ont fait gagner sur un autre terrain. Les faits sont là. Une génération de Canadiens qui parlent anglais entre eux produira infailliblement une génération qui ne parlera plus français du tout. Il faut boucher cette fissure qui donne trop d'eau à la maraude de notre déclin. Certaines raisons peuvent expliquer de semblables défaillances; il n'y en a aucune pour les justifier. Que les parents, les maîtres et les maîtresses exercent leur surveillance sur ce point avec patience, persévérance et dignité.

Après de sages conseils donnés pour préserver la jeunesse, Mgr Beliveau supplie les plus âgés de se surveiller. Ce sera la meilleure façon de s'associer à l'œuvre de défense nationale et religieuse au Manitoba.

IL FAUT "EN METTRE"

Pour servir la cause du français, c'est un peu comme pour faire du bon café. Il faut commencer par "en mettre". Mettons donc du français partout où nous pouvons en mettre sans manquer aux lois de la civilité et à nos intérêts: dans notre correspondance, nos enseignes, nos chèques, etc. En vingt-cinq ans, déclare l'orateur, je ne crois pas avoir écrit trois chèques en anglais — et j'en ai écrit beaucoup — et cependant il ne m'en a jamais été retourné un seul.

Si tous possédaient ces petits détails chaque jour, quelle masse imposante cela ferait en notre faveur! Après tout, notre vie ne se compose que de petits détails. Si nous ne nous attachons pas à ces petits détails, nous sommes perdus.

Ces conseils si pratiques ont été vivement appréciés de l'auditoire.

Des convois spéciaux

Une bonne récolte dans l'Ouest est, paraît-il, un signe de l'augmentation du trafic voyageur et comme celle de cette année a été particulièrement abondante l'on s'attend à un grand mouvement à l'approche des fêtes de Noël. Nombre de fermiers établis dans les Prairies sont originaires des Iles Britanniques et profitent des fêtes de la fin d'année pour aller revoir "Old England". D'autres qui n'ont jamais fait la traversée saisissent cette occasion d'aller visiter l'Europe.

Pour la commodité de tous ces voyageurs le Chemin de fer national du Canada a décidé d'organiser des convois spéciaux de l'Ouest aux ports d'embarquement. Il offre aussi un tarif spécial d'un passage et un tiers (pour l'aller et le retour) sur son réseau pour la période s'étendant du 1er décembre au 15 janvier. Les billets ainsi émis sont valables pour trois mois à partir de la date de l'embarquement.

Ce tarif spécial s'applique à l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, les provinces du Nord-Ouest, du Sudbury et de Cochrane, y compris Halifax et Portland.

(Communiqué)

Quatre colons

incriminés

LA MOUNT MURRAY WOODLAND CORPORATION TIENDT RESPONSABLE D'UN INCENDIE DE FORÊT SUR LA CÔTE NORD, QUATRE COLONS QUI ONT ALLUMÉ DES FEUX D'ABATIS. — ON VEUT CONFISQUER LEURS LOTS.

Québec, 14. (D.N.C.) — Depuis longtemps déjà, des personnes désintéressées réclament la séparation du domaine forestier d'avec le domaine de colonisation. Une cause fort intéressante qui sera probablement plaidée devant les tribunaux d'ici quelque temps prouvera d'avantage la valeur de ces réclamations.

Une importante compagnie, la Mount Murray Woodland Corporation, par l'entremise de ses procureurs MM. Galipeault, St-Laurent et alii, prendra des procédures contre quatre colons qu'elle tient responsables d'avoir allumé, sans permission, des feux d'abatis qui ont causé une conflagration.

C'est grâce au travail effectif du détective Georges Roy que cette compagnie a pu obtenir les renseignements nécessaires. M. Georges Roy, après un dur voyage d'un mois, sur la côte nord, est de retour à Québec. Bien que nous n'ayons pu le rencontrer nous prenons, de source autorisée, qu'il a fait un travail très fructueux.

Le 8 juin dernier, un immense incendie de forêt détruisait vingt-cinq "camps" de la Cie Mount Murray Woodland Corporation et causait, dans les limites à bois de cette compagnie, des dommages estimés à plus de \$100.000. Les flammes, originaires aux Grandes Berges, avaient traversé St-Fidèle, la rivière Noire, et avaient couru dans les bois de Port-au-Quilès.

La compagnie avait été informée que des colons avaient allumé cet incendie. Elle a chargé M. Georges Roy de faire une enquête à ce sujet. Le détective Roy est parti de Québec le 29 octobre pour faire les recherches demandées. Il se rendit d'abord à St-Siméon, puis à la rivière Noire; de là, le détective, à travers les bois, se rendit à St-Fidèle et à Cap-Aigle. La route était couverte de neige et M. Roy rencontra beaucoup de difficultés dans son voyage.

De Cap-Aigle le détective alla à la Malbaie, puis parcourut les Grands-Fonds, les concessions de St-Mathias, de Fraserville, et de St-Julien; il se rendit au lac Gravel et au lac Georges. Cette course pénible à travers les bois avait pour objet de retrouver les témoins qui pourraient fournir des renseignements sur les sujets de l'origine de l'incendie qui avait dévasté les limites à bois de la Cie Mount Murray Woodland Corporation.

Ces témoins étaient d'autant plus difficiles à retracer qu'ils n'étaient plus à l'emploi de ladite compagnie. Cependant, M. Roy, après avoir vaincu bien des difficultés, réussit à rencontrer plusieurs de ces témoins. Nous apprenons que cinq personnes ont signé des déclarations incriminant un colon. Ces personnes prétendent qu'elles ont vu ce colon allumer un feu d'abatis sur son lot, sans avoir obtenu l'autorisation de la faire et que ce sont les flammes de cet abatis qui ont causé la conflagration dont les limites à bois de la Mount Murray ont tant souffert.

Nous apprenons que cette compagnie a l'intention de poursuivre non seulement le propriétaire du lot où les flammes ont éclaté mais aussi ses voisins, au nombre de trois. Le lot du principal incriminé et ceux de ses trois voisins étaient situés sur les limites à bois de la compagnie. Ils avaient été concédés à quatre colons. On nous dit que la compagnie a l'intention de faire confisquer ces lots et de poursuivre au criminel les propriétaires de ces lots. En sur du principal incriminé, on affirme que ses trois voisins ont aussi contribué à allumer l'incendie.

M. Georges Roy, le détective qui fut chargé de faire les recherches, est de retour à Québec depuis quelques jours. Nous n'avons pu le rencontrer mais on nous affirme qu'il a fait son rapport aux représentants de la compagnie et que des procédures seront prises bientôt. On nous dit que M. Roy a remis à ces représentants des renseignements fort détaillés au sujet de cet affaire. Si le domaine forestier avait été séparé du domaine de colonisation, cette affaire ne serait probablement pas survenue.

Nous apprenons, à la dernière heure, qu'un colon, nommé Boudreau, a été arrêté et est détenu en prison à la Malbaie.

En Palestine

Londres, 14 (S.P.A.) — Le duc de Devonshire, secrétaire des colonies, a déclaré hier que sir Herbert Samuel abandonnerait son mandat de haut commissaire en Palestine. La dépêche annonçant cette nouvelle ajoute que le gouvernement britannique regrette que les Arabes refusent de coopérer à l'administration avec lui. On rappelle à ce sujet les trois propositions faites par le gouvernement britannique, savoir: établir un conseil législatif dans lequel les Arabes seraient représentés; réorganiser le conseil des aviseurs qui aurait vu à assurer des avisiers une représentation légitime; enfin reconnaître une agence arabe qui aurait eu les mêmes privilèges que celle des Juifs, et cela en vertu du mandat de sir Herbert Samuel.

En Grèce

Londres, 14 (S.P.A.) — Le gouvernement britannique a donné instruction à son chargé d'affaires à Athènes d'informer le gouvernement grec que la paix intérieure peut être établie en Grèce avec l'appui qui lui est offert, et que ce pays peut demeurer dans les bonnes grâces des alliés.

Le gouvernement britannique, qui a fait cette démarche à l'occasion de la rumeur voulant que le roi actuel déserte son pays, insiste sur le fait qu'il n'entend nullement s'immiscer aux affaires intérieures de la Grèce.

(Communiqué)

Un bon mot

pour Borden

est entendu partout où se vend le lait de Borden.

BORDEN'S Farm Products Co. Ltd. Main 7424

LE FLAMBEAU DU SOUVENIR

M. MAGINOT A ALLUMÉ DIMANCHE SOIR A PARIS LA TORCHE QUI BRÛLERAIT PERPETUELLEMENT SUR LE TUBE D'UN CANON POINTE VERS LE CIEL.

Paris, 14 (S.P.A.) — La torche éternelle, allumée dimanche soir par M. Maginot, ministre de la guerre, et qui surplombe la tombe du Soldat inconnu, est montée sur le tube d'un canon pointé vers le ciel. Chaque soir, à la tombée de la nuit, cette lampe sera allumée par les soins des anciens combattants qui ont fait le serment d'entretenir éternellement la flamme sacrée du souvenir.

La cérémonie de dimanche s'est déroulée dans un silence profondément impressionnant; ce fut un spectacle inoubliable que celui offert par cette foule recueillie, et cette forêt de baïonnettes sous les feux des lampadaires électriques. Après quelques commandements secs et brefs, les tambours se mirent à battre et les clairons à sonner. C'est alors que M. Maginot alluma la lampe dont la flamme toute petite d'abord, et vacillante, s'éleva bientôt vers le ciel.

Les musiques attaquèrent ensuite la *Marseillaise*, et les hommes, dont beaucoup avaient les yeux humides, se découvrirent, pendant que des femmes qui sanglotaient courbaient le front. Après la *Marseillaise*, les musiques jouèrent tout le long la marche funèbre de Chopin.

La foule qui a défilé dimanche devant la tombe du Soldat inconnu est évaluée à plus de deux millions de personnes.

Demain soir à l'école Olier

C'est demain soir qu'a lieu à la salle de l'école Olier, rue Roy, coin Drolet, la réunion publique des citoyens du quartier LaFontaine à laquelle les citoyens des autres quartiers avoisinants sont également invités.

Cette assemblée qui a lieu sous les auspices de la Ligue du progrès civique du quartier LaFontaine fournira l'occasion au représentant du quartier LaFontaine et à quelques-uns de ses collègues de passer en revue notre administration municipale depuis deux ans.

L'échevin J.-A. Brodeur, président du Comité exécutif de la cité, a été prié de bien vouloir accepter de porter la parole et il sera présent ainsi que les échevins Gahlan, Vaillancourt et Langlois.

Des questions d'intérêt immédiat pour le quartier LaFontaine seront également traitées par l'échevin Trépanier.

En Bavière

Munich, Bavière, 14 (S.P.A.) — Le calme était pratiquement rétabli en Bavière. Le général Ludendorff a été interrogé au sujet de la part qu'il a prise dans les événements des semaines dernières, mais de manière plutôt indécise.

L'Oiseau bleu

de novembre

Cette revue illustrée pour notre jeunesse et publiée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal contient dans sa livraison de novembre une série d'articles illustrés d'un intérêt nouveau pour garçons et fillettes de nos écoles.

Le premier article, écrit par Elie de Salviat, nous reporte aux premiers temps de la Nouvelle-France et nous fait un récit brillant de la vie militaire de Charles LeMoine. Ses combats, ses excursions, sa capture par les Iroquois et sa délivrance communiquent aux lecteurs une noble émotion. La gravure frontispice en couleurs illustre richement ce récit. Cette livraison comporte aussi la fin de la saynète illustrée intitulée "La petite pensionnaire des Ursulines" ayant Jeanne LeBer comme héroïne. Tous les lecteurs voudront conserver ce livre et s'efforceront de le lire.

Le "Colin du curieux" s'enrichit de mois-ci de nombreux articles traitant d'histoire, de science, de statistiques et de curiosités. Cette partie instructive est des plus recherchées et goûtées par tous. Il faut lire aussi le courrier de Cousine Fauvette qui comprend une causerie d'actualité et une correspondance des plus variées. Une exploration de la région du lac Louise nous fait mieux connaître notre beau pays grâce à une description fidèle et à une illustration des plus pittoresques. Cet article satisfera certainement ceux qui ont le goût du voyage.

Deux pages consacrées en couleurs à nos héros de la vie d'un des plus braves gouverneurs de notre pays sous le régime français feront sagement lire le récit qui s'y rapporte et qui est l'œuvre de R. F. Martinus des E. C.

(Communiqué)

Diamants pour Cadeaux

LE DON d'un Diamant Bousquet est toujours de convenance. Il est, pour celui qui le reçoit, une source inépuisable de contentement; et celui qui le donne jouit du plaisir qu'il cause. Un Diamant Bousquet ne perd jamais sa valeur: toujours de mise, il dure indéfiniment. De toutes les parures offertes en cadeaux, il n'y en a aucune qui réunisse à ce point ces rares avantages.

Maintenant la période de dépression est passée et les affaires s'améliorent: le don d'un diamant est tout indiqué pour célébrer dignement le retour de la prospérité. Les mots "qualité Bousquet" ne désignent pas seulement un diamant quelconque: ils sont un critérium d'excellence qui n'est surpassé nulle part à aucun prix. Le nom de notre maison est synonyme de Diamant de haute qualité. Nous éliminons impitoyablement de notre étalage les objets dont la valeur intrinsèque nous est suspecte, quels que soient les avantages de leur prix de revient. Nous savons que le succès de notre entreprise repose sur la confiance de nos clients et tous nos efforts tendent à nous en rendre dignes. Cela est surtout vrai des Diamants Bousquet. Rien n'est aussi préjudiciable à un joaillier que la mise en vente d'un diamant défectueux. D'où il suit que, pour le maintien de notre prestige, nos Diamants sont toujours impeccables.

Prochainement, ouverture d'une succursale au no 2558, rue St-Hubert.

Scott & BOUSQUET Freres Limitée JOAILLERIE ORFÈVRE

479 Est Rue Ste-Catherine

La Pipe Cavité

"LA CAVITE" met à la portée de tous les fumeurs une pipe parfaite. On ne peut rien ajouter de bon ou d'utile à la pipe "CAVITE" vendue \$1.00; toute addition n'est qu'un luxe superflu.

Formes et grandeurs variées

Chez les marchands ou par la poste. \$1.00 E.-N. CUSSON, 588, ST-DENIS, MONTREAL

LES SECOURS AUX BLESSES

SIR HENRY THORNTON REMET DES MEDAILLONS-INSIGNES A ONZE EMPLOYES DES CHEMINS DE FER NATIONAUX ACCORDES PAR LA SAINT JOHN AMBULANCE.

Une intéressante cérémonie s'est déroulée lundi après-midi dans la salle des directeurs du Chemin de fer national du Canada lorsque sir Henry Thornton, président du réseau, distribua à onze jeunes filles employées aux bureaux-chefs les médallions-insignes que la Saint John Ambulance Association accorde après l'examen de 31ème année pour les "premiers soins aux blessés". Les infirmières volontaires ayant droit au médallion étaient Mmes Helen Garrish, V.-M. Neate, Isabel Tarlton, Doris Lausson, Louise Shepherd, Robina Moody, Sarah Jany, Olive Doody, Nellie Dwyer, Margaret Healy et Nellie McCarthy.

La présentation finie sir Henry Thornton félicita les jeunes filles de leur succès et dit toute sa sympathie pour l'œuvre de secours qu'elles poursuivent. Il ajouta qu'il était fier de constater le résultat obtenu par les employées du Chemin de fer national du Canada dans cette œuvre humanitaire. Il termina en souhaitant aux jeunes filles un mari qui pourrait profiter de leurs connaissances d'infirmières à l'occasion.

M. W. D. Robb, vice-président, dit le succès remporté dès le début par la section du Chemin de fer national du Canada de la Saint-John Ambulance Association et son espoir que cette section gagnera prochainement le trophée offert par lady Drummond. Il déclara que 15.000 employés du réseau étaient aujourd'hui qualifiés pour donner les premiers soins aux blessés et que c'était l'ambition de la compagnie d'avoir bientôt d'un bout à l'autre du pays assez d'infirmières et d'infirmiers volontaires pour secourir tous ceux qui pourraient avoir besoin de soins le long du réseau.

Le Dr Hutchison, médecin en chef du réseau, dit aussi quelques mots et illustra par des exemples les importants services rendus par les membres de l'association des "premiers soins aux blessés".

Outre les personnes déjà nommées l'on remarquait dans l'assistance M. W. S. Harrison, auditeur en chef des revenus, F. Bourne, secrétaire de la section du Chemin de fer national du Canada, de la Saint-John Ambulance Association; F. W. Freeman, instructeur, et Mlle Goudon, surintendante de l'œuvre des premiers soins aux blessés.

LA FABRICATION DE L'AMIANTE

L'emploi de l'amiante est devenu général dans l'industrie du bâtiment comme dans la vie d'un grand nombre d'autres industries. Il ne se construit guère d'édifice sans qu'on emploie l'amiante à cause de son incombustibilité. L'amiante nous fournit des matériaux de construction incombustibles, de belle apparence, qui ne nécessitent aucun frais d'entretien ni de réparation, et qui permettent aux compagnies d'assurance de réduire sensiblement leurs tarifs pour ce genre de construction: ce sont les bardeaux amiante-ciment "Asbestoslate", le bois à construction amiante-ciment plat, le bois à construction amiante-ciment ondulé (corrugated), la planche murale "Linasbestos" etc., etc.

Canado est mort

Paris, 14 (S.P.A.) — Ricciotto Canudo, poète latin et président de l'Association des poètes étrangers, est mort hier. Il était bien connu dans les milieux littéraires avancés de Paris et il avait fondé la revue: *Monifote*.

LETTRES DE FADETTE

31ème et 41ème série 55c. franco

Remise spéciale pour les commandes à la douzaine. En vente à la librairie du Devoir.

Les enfants pleurent pour avoir "Castoria"

Préparé spécialement pour bébés et enfants de tout âge

Mères, le Castoria de Fletcher est en usage depuis plus de 30 ans comme succédané agréable et inoffensif de l'huile de ricin, du parégorique, des gouttes pour la dentition et des sirops calmants. Il ne contient aucun narcotique et est le mode d'emploi éprouvé est décrit sur chaque paquet. Les médecins partout le recommandent. Celui

que vous avez toujours acheté porte la signature de

Wm. A. Fletcher

CALENDRIER

DEMAIN: Jeudi 15 novembre 1923
Sainte Gertrude, V., double.

Lever du soleil, 7 h. 5 m.
Coucher du soleil, 4 h. 25 m.
Coucher de la lune, 11 h. 51 m.

D. Q. le 1er, à 3 h. 55 m. du soir.
N. Q. le 2, à 10 h. 35 m. du matin.
P. Q. le 15, à 4 h. 47 m. du matin.
P. L. le 22, à 8 h. 4 m. du matin.

LE DERNIER HEURE

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET N. AGEUX
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 45.
Minimum 28.
Même date l'an dernier, 45.
Minimum l'an dernier, 28.
Même date l'an dernier, 23.

BAROMETRE
8 heures a.m. 11 heures a.m. 30.25.
1 heure 30.25.

Pour expulser Frédéric-Guillaume

La France veut que la Grande-Bretagne lui aide à faire sortir l'ex-kronprinz d'Allemagne — Ce dernier pays ne paraît pas s'en soucier.

LONDRES, 14 (S. P. A.). — La France insiste auprès de la Grande-Bretagne en vue d'une action d'ensemble pour expulser d'Allemagne l'ancien prince héritier Frédéric-Guillaume.

Pour le moment, le gouvernement britannique croit que ce serait peine inutile de s'efforcer d'agir en présence d'un fait accompli, mais le cabinet ne fera connaître son attitude définitive sur ce point que lorsqu'il aura examiné attentivement la question et les remarques du président du conseil des ministres de France. Le cabinet se réunit aujourd'hui.

Entre temps, le gouvernement de Sa Majesté n'a pas appris que l'ancien kaiser ait le dessein d'imiter la fugue sensationnelle de son héritier. Les hauts fonctionnaires anglais espèrent que la Hollande saura observer ses engagements et agir comme géolière jusqu'à ce que le sort de Guillaume ait été de quelque façon.

Un inventaire de ressources forestières sur la côte nord

Une expédition, sous la direction de M. Thomas Barry, partira le 20 novembre à bord du "Labrador" pour une inspection du bassin de la rivière Pentecôte.

QUEBEC, 14 (D. N. C.). — Un inventaire des ressources forestières du bassin de la rivière Pentecôte, sur la côte nord, sera fait au cours de l'hiver prochain. M. Thomas Barry, ingénieur forestier, avec vingt-trois compagnons, comprenant des élèves de l'école des gardes forestiers, des élèves de l'école forestière de Québec, des guides et autres expéditionnaires, partiront de Québec vers le 20 novembre, sur le Labrador, pour se rendre sur la côte nord.

Les membres de cette expédition passeront l'hiver dans les bois aux environs de la rivière Pentecôte. Ils reviendront à Québec au cours du mois d'avril 1924.

ECHAUFFOUREE A DUSSELDORF

Une personne a été tuée et vingt ont été blessées au cours d'une manifestation de sans-travail.

DUSSELDORF, 14 (S. P. A.). — La police est venue aux prises hier soir avec une foule de sans-travail, qui manifestaient. Une personne a été tuée et vingt ont été blessées pendant l'échauffourée.

Les manifestations ont recommencé aujourd'hui. Comme hier, des groupes parcouraient les rues en protestant contre le manque d'emploi. En général, ils se comportaient bien, mais on nota que le chant de l'Internationale jaillissait de leurs lèvres.

Les autorités municipales ne sont pas bien au courant de ce qui s'est passé hier soir. On sait cependant que la police a fait feu sur les chômeurs.

LA BULGARIE REMBOURSE

Ce pays versera 300 millions de levass à la Yougoslavie pour des réquisitions pratiquées durant la dernière guerre.

SOFIA, 14 (S. P. A.). — On annonce de source officielle que la délégation qui représente la Yougoslavie à la commission mixte chargée de fixer le montant remboursable à la Serbie pour les réquisitions faites par les Bulgares durant la guerre a accepté l'offre de 300 millions de levass avancée par la Bulgarie. La moitié de cette somme sera payable en nature. Les détails relatifs aux paiements en argent seront définis à la prochaine session du parlement bulgare.

En temps normal, le levass bulgare vaut 8.193.

AU CONSEIL DES AMBASSADEURS

On n'a discuté aujourd'hui ni le retour de l'ex-kronprinz ni la reprise du travail dans la Ruhr — Des affaires de routine seulement.

PARIS, 14 (S. P. A.). — Le conseil des ambassadeurs n'a pas discuté, à sa séance d'aujourd'hui, le retour de l'ancien kronprinz en Allemagne, ni l'attitude de l'Allemagne sur la reprise du travail de la commission alliée chargée de contrôler les armements allemands. On ne s'est occupé que d'affaires de routine. Il est compris que les ambassadeurs ont évité d'aborder ces deux questions brûlantes parce que les Alliés ne sont pas d'accord sur la ligne de conduite à suivre.

La Grande-Bretagne, qui avait pris l'initiative d'envoyer une note sévère à l'Allemagne à propos de la rentrée de Frédéric-Guillaume, désire maintenant s'abstenir de toute intervention, mais la France, qui avait paru d'abord indifférente, serait maintenant disposée à agir.

La question viendra peut-être sur le tapis à la prochaine réunion des ambassadeurs, c'est-à-dire demain.

Dans les régions dévastées

Paris, 14 (S. P. A.). — Le gouvernement français compte achever complètement les travaux de reconstruction dans les régions dévastées en 1926. Le ministère des finances dans son projet de crédits budgétaires pour l'année prochaine envisage l'émission de cinq milliards de francs en obligations du crédit national, de deux milliards de francs en bons de la Défense nationale et d'un milliard de francs, à titre de fonds pour payer les dépenses d'emprunts collectifs contractés pour les régions dévastées elles-mêmes.

Ces emprunts, ainsi que les autres mesures envisagées, fourniraient plus de 9 milliards de francs pour effectuer les paiements, et s'ils étaient maintenus pendant trois ans, ajouter aux emprunts émis par les régions dévastées sous la garantie du gouvernement, permettraient de reconstruire ces régions avant 1926.

La plupart des paiements seraient effectués, comme par le passé, en obligations; toutefois les petites créances seraient payées en partie en espèces.

La Laurentian Hydro-Electric

Québec, 14. — Par l'entremise de M. Athanase David la Laurentian Hydro-Electric Co. of Montreal a présenté une requête à la Commission des utilités publiques demandant la permission d'installer des fils de transmissions dans certaines municipalités du comté de Terrebonne. Ces lignes porteraient 6,600 volts et fourniraient l'électricité aux municipalités de Ste-Adèle en haut, Sainte-Adèle en bas, Piedmont, St-Sauveur, Mont-Royal, Lac-Masson, Val-Morin, Val-Deshaies, St-Hippolyte, Shawbridge, Lesage et Morin. La Commission fera connaître sa décision prochainement.

Assermentation de M. McMurray

Ottawa, 14. (S. P. C.). — Le gouverneur général Byng a assermenté ce matin, le nouveau solliciteur général, M. E. J. McMurray, qui fait maintenant partie du cabinet King.

Pierry conduit à Bordeaux

LE JUGE DECARIE A DECLARE LE PREVENU COUPABLE DE PARJURE ET L'A CONDAMNE A SIX MOIS DE PRISON. — UN PROCES HISTORIQUE. — PRES D'UNE DOUZAINE D'AJOURNEMENTS.

L'affaire Pierry est enfin terminée. Le juge Decarie a déclaré le prévenu coupable de parjure et l'a condamné à six mois de prison.

Pierry avait signé le 30 novembre 1922 un affidavit devant le notaire Rosaire Dupuis, 2643, rue Hutchison, Outremont, dans lequel il se disait croyablement informé que sir William Stavert, accompagné de Lucien Boulard, chauffeur d'auto, à l'emploi de la Commission des liqueurs, avaient fait de la contrebande à Lacolle. L'affaire se serait passée, suivant l'affidavit, durant le mois de septembre. Sir William Stavert aurait été vu sur un camion chargé de caisses de liqueurs. Une autre voiture suivait. Le tout aurait été vendu à un endroit imprécis sur le chemin frontière de Lacolle.

L'affidavit produit en Chambre durant la dernière session, a fait l'effet d'une bombe. Il a été accompagné d'un affidavit d'un nommé Larivière. Ce dernier accusait la Commission des liqueurs d'avoir chargé de pleins navires de boissons, à destination soit-disant du Mexique. L'affaire Noël-Nicolas a complété l'avenue.

Sir William Stavert a fait arrêter Pierry, le 2 janvier. Le 23 mars suivant Pierry choisissait un procès expéditif par devant un juge, et l'on fixait la date de l'audition au 10 février.

L'audition a duré assez longtemps et a été coupée de six ajournements environ. Sir William Stavert et Lucien Boulard ont nié catégoriquement les assertions de Pierry. Ce dernier s'est réfugié dans les interprétations de la loi. Il a dit que l'information lui avait été fournie par un nommé Panchaud.

La cause a été terminée au 9 juillet dernier. Elle a subi les ajournements suivants depuis:

- 7 juillet au 17 juillet.
- 17 juillet au 8 août.
- 8 août au 14 août.
- 14 août au 23 août.
- 23 août au 6 septembre.
- 6 septembre au 27 septembre.
- 27 septembre au 18 octobre.
- 18 octobre au 23 octobre.

Depuis le 23 octobre le juge a suspendu l'affaire jusqu'à hier alors qu'il a rendu le jugement.

Le juge a déclaré que Pierry en signant son affidavit n'avait pas pris la plus élémentaire précaution. Il reste à savoir, dit-il, si Pierry a été l'instigateur de cette affaire ou s'il n'a été que simplement la victime. Toutefois comme rien n'en a transpiré dans la cause, la sentence doit être rendue en conséquence.

Pierry a été conduit à Bordeaux pour y purger sa sentence.

Le numérotage des maisons

Le directeur du service des travaux publics a commencé le nouveau numérotage des maisons dans les rues de la métropole, par le quartier Delorimier. Ainsi, toutes les rues traversant la rue Papineau vers l'est commenceront à porter le numéro 1800; à la rue Iberville, 2500 et au boulevard Pie IX, 4100.

Le système fonctionne comme suit:

Pour les rues longitudinales, la rue Saint-Laurent sera le centre et tous les numéros commenceront au numéro 1; à la rue Saint-Denis, le numéro 400; à la rue Amherst, 1100; à la rue Papineau, 1800; à la rue Iberville, 2500; au boulevard Pie IX, 4100. Et vers l'ouest, le numéro 600 à la rue McGill; 1600 à la rue Guy; et 2700 à la rue Atwater.

Pour les rues verticales, partant du fleuve, les numéros seront de 1 à 400 jusqu'à la rue Notre-Dame; 1400 à la rue Saint-Catherine; 3400 à la rue Sherbrooke; 4500 à l'avenue du Mont-Royal; 5800 à la rue De Fleurimont. On n'a rien fixé pour les autres rues.

M. Pierre Ledieu

Me Pierre Ledieu, c.r., a été choisi cet avant-midi, comme examinateur aux examens du Barreau, en remplacement de M. J.-O. Lacroix qui a été assermenté juge ce matin.

M. Ledieu a été admis au Barreau en 1906. Il a pratiqué pendant quatre ans à Dawson City, dans le Yukon. Venu à Montréal en 1910 où il a fait partie du contentieux du Pacifique, il s'est associé deux ans plus tard à Me Weinfeld. En 1914, il s'est engagé dans l'armée française. Ses états de services lui ont valu de glorieuses décorations.

A la dernière assemblée annuelle du Barreau il a été choisi comme conseiller.

La conférence sur l'immigration

Ottawa, 14. (D. N. C.). — La conférence fédérale sur l'immigration s'est ouverte ce matin, avec les représentants de toutes les provinces à l'exception de la Colombie anglaise. M. Perrault, ministre de la colonisation dans Québec, représente le gouvernement provincial. Les délégués étudieront avec M. Robb, les meilleurs moyens d'attirer chez nous des immigrants pour développer nos ressources naturelles.

Maire de Vienne

Vienne, 14 (S. P. A.). — Le Dr Carl Saitz, ancien président de l'Autriche, a été élu maire de Vienne.

Les statistiques démographiques de la province

UN COMMUNIQUE DU DR EL-ZEAR PELLETIER, SECRETAIRE DU SERVICE PROVINCIAL D'HYGIENE. — UNE INSTITUTION QUI REMONTE A LOUIS XIV.

Le service provincial d'hygiène nous prie d'insérer le communiqué qui suit:

De ce que la province de Québec n'a pas contribué au premier volume de "statistiques nationales" qui vient de publier le gouvernement fédéral, il faut bien se garder de conclure qu'il n'existe pas de statistiques démographiques en cette province.

L'enregistrement des naissances, mariages et décès s'est fait, sans interruption, dans la province de Québec dès les débuts de la colonisation du Canada par la France; le clergé ayant, de lui-même, tenu des registres religieux pour chaque petite colonie française au fur et à mesure que les colons venaient s'établir sur les bords du St-Laurent. Le dictionnaire généalogique de Tanguay — ouvrage resté unique en son genre dans le monde entier — a démontré la grande valeur de ces registres; ils ont, en effet, permis à Tanguay de retracer jusqu'en France la généalogie de chaque famille canadienne-française.

En 1667, quand le roi Louis XIV décida d'établir au Canada l'enregistrement des actes de l'état civil, tout ce qu'il eut à faire, fut d'ordonner aux ministres du culte de tenir désormais leurs registres en double exemplaire, dont un devait être remis à l'Etat.

Ce mode d'enregistrement des naissances, mariages et décès par les ministres du culte s'est continué de Louis XIV à nos jours. Le Code civil de cette province reproduit pratiquement l'ordonnance de 1667. Aussi, quand, en 1893, le Conseil d'hygiène d'alors proposa au gouvernement provincial, de dresser annuellement des tableaux de statistiques démographiques, le gouvernement n'eut pas, comme dans les autres provinces, à faire, à la fois, une loi et d'enregistrement et de statistique. Nous avions l'enregistrement depuis au delà de 200 ans, de sorte qu'il a suffi, pour le Québec, d'une simple loi de statistique. Cette loi de statistiques de 1893 a permis de compiler annuellement les statistiques démographiques de la province qui, publiées dans les rapports annuels du Conseil supérieur d'hygiène, puis du Service provincial d'hygiène, sont toujours accessibles à quiconque désire les consulter.

Cependant, malgré que la province ait ses statistiques, elle ne reconnaît l'utilité d'une publication de "statistiques nationales", comme celle qu'entreprend le gouvernement fédéral, mais seulement en tant que cette entreprise ne peut nuire au maintien de l'institution maintenant trois fois séculaire qu'est l'enregistrement des actes de l'état civil par l'entremise du clergé.

La province de Québec ne pouvait donc pas accepter le projet de loi uniforme d'enregistrement et de statistique formulé par une "conférence du Dominion et des provinces", comme l'ont pu accepter celles des provinces dont les lois avaient servi de base au projet uniforme et, de même, celles des provinces qui n'avaient encore rien créé jusque là en fait d'enregistrement et de statistiques. Dans la province de Québec, il y avait en ceci, un ajustage à faire pour maintenir intact un legs de nos ancêtres, legs si bien administrés jusqu'ici par notre clergé.

Ce travail d'ajustage est à peu près complet et il est très probable, qu'avant longtemps, Québec répondra à l'invitation de contribuer aux tableaux fédéraux de "statistiques démographiques nationales".

Pour le Service provincial d'hygiène. (Signé) Elzéar PELLETIER, Secrétaire.

L'étude de huit autres règlements

Le conseil aura de la besogne à tailler d'ici deux ou trois semaines. — LA PERMUTATION DES EPICERIES-RESTAURANTS LE DIMANCHE.

Les conseillers municipaux vont se mettre à l'étude de huit projets de règlements déposés sur la table du conseil. L'un de ces règlements défend l'ouverture des épiceries-restaurants le soir après les heures réglementaires de fermeture et le dimanche; une commission spéciale, chargée d'en faire l'étude, présentera son rapport tout prochainement.

Trois autres de ces règlements imposent des restrictions nouvelles à la construction dans le quartier Laurier, dans le quartier Rosemont et le quartier Notre-Dame-de-Grâce. Une des clauses du premier permet la construction de maisons de commerce, avenue du Mont-Royal, de la rue Saint-Urbain à l'avenue du Parc, à condition qu'elles aient au moins trois étages de hauteurs et qu'elles soient bâties sur la ligne homologuée.

Un autre projet de règlement établit un poste d'autobus du côté nord de la rue Bernard, à l'est du boulevard Saint-Laurent, moyennant un permis de \$50, pour chacune des voitures.

Les deux derniers amendent certains règlements de la circulation des voitures pour établir la circulation dans une seule direction, rues Saint-Urbain, Hutchison et Cathédrale, et aussi rues Demontigny, LaGauchetière, Dorchester, Vitre et des Jurs.

Le règlement projeté décrète ce qui suit:

"Il est défendu de conduire des voitures de quelque genre que ce soit, en se dirigeant du nord-ouest ou sud-est, rue St-Urbain, entre l'avenue des Pins et la rue Craig; rue Hutchison, de la rue Sherbrooke à l'avenue des Pins; rue Cathédrale, du carré Chaboillez à la rue Saint-Antoine.

"Il est défendu de conduire, en se dirigeant du sud-ouest ou nord-est, des voitures de quelque genre que ce soit: rue DeMontigny, entre les rues Saint-Denis et Saint-Urbain; rue LaGauchetière, entre la rue Saint-Denis et la côte du Beaver Hall.

"Il est défendu de conduire, en se dirigeant du nord-est ou sud-ouest, des voitures de quelque genre que ce soit: rue Dorchester, entre la rue Saint-Denis et le boulevard St-Laurent; rue Vitre, entre les rues Saint-Denis et Saint-Georges; rue des Jurs, entre la rue Saint-Georges et la côte du Beaver Hall."

Il reste aussi quatorze rapports sur le feuillet du jour pour la prochaine assemblée, et une motion, celle des échevins Quintal et Anggrignon, pour établir dans leur forme originale les articles 21h, 21m, 21q de la charte (cédule B).

A SAINT-CYRIAC

M. OLIVIER LEFEBVRE SURVEILLE L'EXECUTION DES TRAVAUX ET CHERCHE A REGLER LES DIFFICULTES.

Québec, 14 (D. N. C.). — M. J.-A. Tessier, président de la Commission des eaux courantes, était de passage à Québec, ce matin. Rencontré par notre représentant, il a déclaré que le calme régnait à Saint-Cyriaac à la suite des troubles récents. M. Lefebvre, ingénieur de la commission, est actuellement dans cette paroisse, où il surveille l'exécution des travaux en marche. M. Lefebvre est aussi chargé du règlement des difficultés survenues.

M. Tessier croit que la commission sera obligée de recourir à l'expropriation pour obtenir la possession des terrains dont elle a besoin pour parfaire le barrage du lac Kénogami. Il faudra exproprier les terrains pour le nouveau cimetière et les terrains des cultivateurs qui n'ont pas consenti encore à un règlement.

Tikhon est très faible

Moscou, 14 (S. P. A.). — L'ex-patriarche Tikhon est dans un état d'affaiblissement qui l'oblige à garder le lit.

On éloigne les visiteurs. Il s'était surmené dernièrement en essayant de reprendre son contrôle sur l'Eglise orthodoxe russe.

Ses efforts ont été couronnés de succès, à tel point que, au dire de ses partisans, dix paroisses seulement reconnaissent maintenant la Nouvelle Eglise.

L'état de santé de sir William

Toronto, 14. (S. P. C.). — L'état de santé de sir William MacKenzie, financier et constructeur de chemin de fer, s'est un peu amélioré ce matin. C'est ce qu'on apprend à son domicile, où une maladie grave le retient.

Le cabinet s'est réuni

Québec, 14. (D. N. C.). — Le conseil des ministres s'est réuni, ce matin, au parlement, sous la présidence de M. L.-A. Taschereau.

Des questions de routine ont été étudiées. On prépare le travail de la prochaine session.

Deckers a été arrêté

Cologne, 14 (S. P. A.). — On apprend d'Aix-la-Chapelle que le chef séparatiste rhénan Léon Deckers a été arrêté à Verviers, ville située de l'autre côté de la frontière belge.

L'autonomie des régions occupées

On croit que le gouvernement allemand a décidé hier de mettre fin à la juridiction fédérale sur les territoires de la Ruhr et de la Rhénanie — Des dépenses trop lourdes.

Berlin, 14 (S. P. A.). — Les chefs politiques discutent aujourd'hui la décision qui semble avoir prise le gouvernement central de cesser de donner de l'aide aux provinces de la Ruhr et de la Rhénanie et de laisser ces régions se débrouiller elles-mêmes ou subir les volontés de la France et de la Belgique.

On est sous l'impression qu'à leur conférence secrète d'hier, les membres du gouvernement, les premiers ministres des Etats fédérés et les représentants des territoires occupés ont résolu de mettre fin à la juridiction fédérale sur ces régions afin de sauver le reste du pays. Le fait qu'en secourant davantage les populations de la Ruhr et de la Rhénanie le Reich se chargerait d'un fardeau intolérable paraît avoir poussé les chefs de l'Allemagne à prendre la décision de rejeter sur la France et la Belgique toute responsabilité quant au sort du peuple allemand des provinces occupées.

LES ANGLAIS ET L'EX-KAISER

Certains journaux de Londres s'inquiètent de ses projets

LONDRES, 14 (S. P. A.). — Si dans le monde officiel britannique on prend avec un grain de sel la nouvelle que Guillaume Hohenzollern s'apprête à retourner dans sa patrie, il n'en est pas ainsi de certains journaux de Londres qui persistent à exprimer des inquiétudes sur les projets de l'ancien kaiser.

Le correspondant du Daily Mail à Doorn dit que la rentrée de l'ancien empereur d'Allemagne était préméditée depuis plusieurs semaines. Le même journal publie les différentes rumeurs tendant à confirmer les intentions de Guillaume, mais aucune ne paraît bien fondée.

BENEDICTION DE L'EGLISE SYRIENNE

MGR GEORGES GAUTHIER PRESIDENT LE 9 DECEMBRE A L'INAUGURATION DE L'EGLISE SAINT-SAUVEUR. — APPARTENANT A LA COLONIE SYRIENNE CATHOLIQUE DE MONTREAL.

Dimanche, le neuf décembre, auront lieu l'inauguration et la bénédiction de l'église syrienne catholique de Montréal. Cette église, qui porte le titre de Saint-Sauveur, est située à l'angle de la rue Saint-Denis et de l'avenue Viger.

Les Syriens, après avoir fait l'achat de cette église, étaient heureux de pouvoir enfin posséder un lieu de culte où ils seraient chez soi. Malheureusement, un incendie est venu dévaster et détruire l'édifice qu'ils venaient d'acquiescer, et qu'ils travaillaient à restaurer. Dans les circonstances, c'était un désastre complet, vu qu'on avait dépensé pour l'achat et les travaux déjà exécutés, tout l'argent alors disponible.

La Providence a cependant permis, avec l'aide de nos concitoyens catholiques, qu'on se remit à l'oeuvre. On a pu ainsi relever de ses ruines notre chère église, dont il ne restait plus que les murs calcinés. Aujourd'hui, l'édifice s'élève de nouveau avec son toit clocher, un peu moins élevé cependant que l'ancien. Au dire des connaisseurs, le style gothique, est celui de notre temple, qui d'un goût très pur. Ce sera un monument dont les Syriens seront toujours fiers, et où ils n'auront à aller prier.

Saint-Sauveur sera aussi un souvenir perpétuel de la charité de leurs confrères catholiques de la province et surtout de la ville de Montréal et sa banlieue. Le père Nasre, curé des Syriens catholiques, désire exprimer sa gratitude la plus profonde à tous les membres du clergé, ainsi qu'aux fidèles qui ont bien voulu l'encourager et l'aider dans son oeuvre.

La cérémonie de l'inauguration sera présidée par Monseigneur Gauthier, administrateur apostolique du diocèse. Le chant sera exécuté par le chœur de la basilique de Montréal, sous la direction de monsieur Lorrain, son maître de chapelle.

Des prêtres des Eglises-Unies, du rite oriental, doivent prendre part à l'office religieux qui sera célébré après la bénédiction de l'église.

Tous les fidèles qui désirent assister à cette fête sont invités à le faire. Vu la pauvreté de la paroisse, le comité qui s'occupe de l'organisation de la cérémonie, se voit obligé de mettre en vente les billets nécessaires pour l'admission. On peut se procurer ces billets chez le Père Nasre, 434 rue LaGauchetière est, ou chez M. Archambault, 312 rue Sainte-Catherine est. Ces billets seront prêts dès vendredi, le seize courant.

Assermentation du juge Lacroix

M. LE JUGE WILSON A RECU CE MATIN LE SERMENT DU PRESIDENT DE LA COUR DES JEU- NES DELINQUANTS.

Le juge J.-O. Lacroix a été assermenté ce matin dans la salle de la Cour d'assises, par le juge Wilson, en présence du juge Decarie. M. Lacroix, greffier, a la commission royale.

M. R.-L. Calder a félicité le nouveau juge au nom de la Couronne. M. Charles Champoux lui a présenté les hommages du Barreau et M. Decarie lui a souhaité la bienvenue au nom de la magistrature.

M. Wilson a son tour a félicité le nouvel élu.

On remarquait dans l'assistance: MM. L.-A. Bédard, L.-A. Cinq-Mars, Gustave Monette, Maréchal Nantel, Charles Holstock, W. Patterson, John Sullivan, J. Herrier, L. Saint-Jacques, Léon Plante, Peter Bercovitche, Ephrem Filion, J.-C. Lamotte, Charles Guérin, Narcisse Pouliot, Jules Godin et Omer Lapierre.

M. Galipeault nommé président

Québec, 14. (D. N. C.). — M. Ant. Galipeault, ministre des travaux publics, vient d'être élu président de la Cie de la traverse Québec-Lévis, en remplacement de M. G.-L. Tanguay décédé. M. Galipeault était vice-président de la compagnie.

LA MALADIE DE SIR LOMER

CE QU'ON DIT — DEMENTI DE SA FAMILLE.

La Gazette de ce matin, en dépêche de Québec, annonce que sir Lomer Gouin doit quitter le ministère de la justice, pour raison de santé, et entrer au Sénat. Cette dépêche est l'écho des rumeurs qui circulent depuis longtemps au sujet de l'ancien premier ministre de Québec. On a dit que sir Lomer, affaibli par son labeur à la conférence de Genève, aurait eu une violente indigestion qui aurait occasionné une congestion cérébrale. La nouvelle de sa maladie a été démentie ces jours-ci par la Presse, mais ce qui paraît certain c'est qu'il s'est passé quelque chose à Londres, qui cause ici des ennuis sérieux aux amis politiques de sir Lomer.

Cependant sa famille se dit très rassurée sur son compte. Nous avons pu communiquer ce matin avec Me Paul Gouin qui nous a déclaré: "Nous venons de recevoir un câble de Londres qui nous annonce que sir Lomer s'embarque aujourd'hui même à bord du Majestic et qu'il sera à Montréal vers le 21 courant. Il nous dit être très bien et n'a jamais cessé de nous dire qu'il était très bien. Nous croyons qu'il a fait une indigestion assez explicable à la suite des nombreux banquets qu'il a dû subir à Londres, et c'est tout."

M. LAPORTE N'EN SAIT RIEN

Ottawa, 14 (S. P. C.). — Cet avant-midi, on a attiré l'attention de M. Ernest Laporte sur une rumeur disant que sir Lomer Gouin allait démissionner à cause de manque de santé et que le portefeuille du ministère de la justice serait attribué à M. Laporte.

"C'est la première fois que j'entends parler de cela", a répondu le ministre de la marine. "J'ai la certitude que sir Lomer jouira d'une assez bonne santé pour rester à la tête de son département."

La livre sterling baisse

Londres, 14. (S. P. A.). — En moins de deux jours, c'est-à-dire depuis que l'on a appris dans le district de la finance l'imminence des élections générales, les valeurs de premier ordre de la Bourse de Londres ont été dépréciées de 52,000,000 livres sterling.

L'approche des élections produit toujours un effet plus ou moins marqué sur la Bourse, mais le fait que le présent appel au peuple est pour avoir lieu dans quelques semaines a exercé la plus déprimante influence depuis l'époque où le gouvernement de Gladstone fut battu sur la question du "Home Rule". Or, cette fois, on sait qu'une victoire des travaillistes ouvrirait immédiatement l'ère des impôts sur la richesse, d'où la crainte.

Augmentations prévues

Québec, 14 (D. N. C.). — La Commission du service civil siègera à Montréal demain. Les membres de cette commission entendront plusieurs fonctionnaires du gouvernement dans la métropole. On affirme que la commission a déjà fait des recommandations au sujet des salaires des secrétaires de département et des messagers. Une augmentation serait accordée à ces deux catégories de fonctionnaires.

Naissance

TROTTER — Monsieur et madame Domitille Trotter, de l'Estrie, dumas, de St-Casimir, P. Q., font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille, née le 5 octobre dernier et baptisée sous les noms de Marie-Augustine-Denis.

Parrain et marraine, M. et Madame Eva-trille Trotter, oncle et tante de l'enfant, étant porteurs, mademoiselle Marie-Thérèse Dumas, tante de l'enfant.

La France fête l'armistice

LES CEREMONIES SE SONT DEROLÉES DIMANCHE A PARIS AUTOUR DE LA TOMBE DU SOLDAT INCONNU, SOUS L'ARC DE TRIOMPHE. — M. MAGINOT ALLUME LA LAMPE PERPETUELLE.

Paris, 14 (S.P.A.). — La France a célébré dimanche le cinquième anniversaire de l'armistice, avec pompe et solennité, mais avec moins d'excubérance que les années précédentes.

Les événements importants qui se déroulent en Europe, ceux qui se passent en Allemagne, et qui sont une menace pour la sécurité de la France, sont cause que le jour de l'Armistice n'apparaît pas aux Français comme un jour de réjouissance, mais plutôt comme un jour de profonde détermination pour empêcher le retour des ennemis aux-quelles mit fin l'armistice.

Les cérémonies qui ont eu lieu dimanche à Paris se sont déroulées autour de la tombe du Soldat inconnu, où un grand nombre de troupes furent passées en revue par le président de la République, le président du Conseil et tous les membres du cabinet, les maréchaux Foch, Pétain et Lyautey.

La présence du général Pershing, du marquis de Creve, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris ont donné un caractère international à cette imposante manifestation.

Les salves d'artillerie tirées du mont Valérien semblaient rappeler à la foule les sombres jours de la guerre, plutôt que le jour de la victoire.

Sur le coup de neuf heures des détachements de tous les corps d'armée de France sont arrivés à Paris et ont pris leur formation sur l'Esplanade des Invalides, puis se sont dirigés vers l'Arc de Triomphe en passant par le pont Alexandre III. A leur tête marchait le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris, qui avait grand-peine à diriger de son bras valide son impétueux cheval arabe, à la robe blanche. Les troupes défilèrent dans l'avenue des Champs Élysées décorée des drapeaux alliés entrelacés, au milieu des deux rangées d'une foule silencieuse.

Les élèves de Saint-Cyr marchaient en tête, suivis des Diables bleus, alertes et vifs, des fusiliers-marins, vétérans de Dixmude et de l'Yser, des chars d'assaut et des cyclistes. Venaient ensuite trois régiments d'infanterie et un détachement de tirailleurs sénégalais, qui furent longuement acclamés. De l'artillerie, des dragons et les gardes républicains à cheval fermaient la marche.

Les troupes vinrent se ranger en cercle autour de l'Arc de Triomphe; puis MM. Millerand, Poincaré, Maginot, ministre de la guerre, arrivèrent et se joignirent au groupe

des maréchaux, des généraux, des ambassadeurs, parmi lesquels se trouvait le général Pershing et l'ambassadeur Herrick. A onze heures, le mont Valérien tira sa dernière salve, indiquant que la minute de recueillement était arrivée. Toutes les têtes se découvrirent et s'inclinèrent silencieusement.

Pendant ce temps les personnalités officielles rendirent un solennel hommage au Soldat Inconnu; les tambours ouvrirent et fermèrent le ban pour marquer la minute de silence pendant laquelle les drapeaux s'inclinèrent. Des dispositions spéciales avaient été prises pour que tout Paris soit averti de cet instant solennel, et respecte comme il convient la minute du recueillement.

La minute passée, le président de la République se détacha du groupe brillant formé par les maréchaux, généraux, et diplomates, et fit quelques pas en avant pendant que les troupes défilèrent aux accents d'une marche funèbre. Les troupes étaient suivies des organisations des vétérans, des orphelins, des invalides, et des enfants des écoles.

Des cérémonies analogues ont eu lieu dans toutes les villes de France, notamment à Boulogne, au Havre, à Brest, à Cherbourg, Bordeaux, Marseille, etc.

M. Maginot, sergent en 1918, et actuellement ministre de la guerre, a allumé sous l'Arc de Triomphe, à six heures, la lampe perpétuelle. Cette lampe surplombe la tombe glorieuse. C'est pour répondre au désir exprimé par les associations des mutilés et anciens combattants, que le ministre de la guerre a allumé cette lampe pour la première fois.

Une seule mesure

La Malbaie, 14 (D. N. C.). — M. Ulysse Lavoie, citoyen de Sainte-Agnès et père de six enfants, détenu ici sous l'accusation d'avoir fait des menaces à un garde-pêche, a obtenu sa mise en liberté du juge Aug. Tessier, de la Cour supérieure. Me L. Roy, représentant le procureur général, ayant voulu s'opposer à la requête qui était faite à cette fin, "la justice n'a pas deux mesures", a rétorqué le juge. "Dans l'affaire de la Home Bank, les directeurs accusés n'ont pas fait une minute de prison; un père de famille contre lequel on porte une accusation de menaces serait privé de sa liberté? Non. La requête est accordée."

Le juge a fixé à \$400 le montant du cautionnement, cependant que la couronne voulait exiger \$2,000.

Cadavre retrouvé

Québec, 14 (D.N.C.). — Le cadavre d'un inconnu a été trouvé, la semaine dernière, aux environs du lac à La Perche, dans le bois de Rimouski. Une enquête a été tenue par le coroner Pineault, qui a rendu un verdict de mort naturelle.

CHOSSES MUNICIPALES

La date des déménagements

LE CONSEIL DECIDE DE NE RIEN CHANGER POUR LE MOMENT A LA COUTUME ETABLIE. — UN PLEBISCITE SUR LE CHANGEMENT DE L'HEURE D'ETE. — DIVERS

Deux questions ont occupé l'attention du conseil municipal, hier après-midi: celle des déménagements à date fixe et celle du changement de l'heure durant les mois d'été. La première, soulevée par M. Trépanier du quartier LaFontaine, est restée sans issue après une discussion de deux heures; et l'autre, amenée par M. Sansregret du quartier de Lorimier, est confiée au comité échevinal de législation pour être définitivement résolue.

En dépit de tous ses efforts, M. Trépanier n'a pu recueillir l'adhésion de ses collègues sur une réforme que le public semble désirer, celle de transporter la date des déménagements au 1er septembre et de réduire de trois mois à un mois le délai des avis et des visites. Même en modifiant les conclusions du rapport de la commission échevinal qui a approuvé le changement, il n'a guère mieux réussi. M. Seybold, du quartier Notre-Dame-de-Grâce est venu à la rescous pour proposer deux dates facultatives: le 1er mai ou le 1er septembre, afin de concilier toutes les opinions; il a abouti à un échec lui aussi.

Le débat a duré de longues heures, au cours duquel le maire a fait une dizaine de discours; et finalement les conseillers fatigués de tant d'éloquence ont tout simplement rejeté le rapport et par là même refusé tout changement à la coutume actuelle qui fait loi à Montréal.

M. Trépanier a amorcé la discussion par la motion suivante, appuyée par M. Vaillancourt (quartier Mercier):

"Que le rapport de la Commission spéciale présentée devant le Conseil soit déposé aux archives et que la Commission de législation soit priée d'étudier les meilleurs moyens de prendre pour obtenir les baux pour la location de logements qui seront passés le 1er mai prochain n'expirant que le 31 août 1925 et que les baux annuels courent, à partir de cette date, du 1er septembre au 31 août, ladite Commission de législation devant faire ses recommandations au Conseil à ce sujet dans le plus bref délai possible."

Il invoque à l'appui, deux raisons: raison d'hygiène d'abord, que la date du 1er mai offre un danger de proportion des microbes dans des maisons qui ne commentent qu'à être vendues n'ayant pas été de l'hiver, et des inconviénients nombreux pour la visite des loyers au mois de février comme au mois d'avril; raison de convenance pour les enfants qui fréquentent les écoles, les déménagements du mois de mai retardent leur progrès et leur font perdre les deux derniers mois de classe les plus importants de l'année.

Avec la date du 1er septembre, on évite tout cela; c'est le moment tranquille de l'année pour les camionneurs, d'où déménagement; meilleur marché; c'est aussi l'époque favorable pour les ménages dans les maisons, vu que les plâtres, les blanchisseurs, les tapissiers et autres sont moins occupés. Enfin, M. Trépanier a donné bien d'autres raisons opportunes en faveur du changement.

Le maire a manifesté vivement son opposition au projet; il a prononcé cinq ou six discours; il a prétendu que le changement n'est ni dans l'intérêt du locataire ni dans celui du propriétaire, sans le prouver aucunement.

M. Gareau a donné l'opinion de la Ligue des propriétaires dont il est le président; la Ligue, a-t-il dit, ne désire point de changement, si ce n'est de limiter à un mois seulement la visite des loyers, tout en maintenant les avis de trois mois.

A ce moment, M. Seybold, appuyé par M. Drummond, amène l'amendement suivant: "Que la motion présentée devant le conseil soit amendée de façon à ce que la Commission de législation soit priée d'étudier les meilleurs moyens de prendre pour obtenir que les baux pour la location de logements puissent expirer aussi bien le 1er mai que le 1er septembre et qu'un avis d'un mois soit suffisant pour mettre fin à tout bail."

Alors la discussion reprend de plus belle; le maire fait encore deux ou trois discours, malgré les rappels à l'ordre; M. Gareau, M. Trépanier, M. Jarry, M. Quintal parlent tour à tour à la question et sur ses conséquences.

Enfin, M. Gendreau se lève pour rejeter le rapport, ce qui est accepté par 19 voix contre 8. MM. Turcot, Lalancette, Lalonde, Langlois, Quintal, Seybold, Trépanier et Vaillancourt votant pour l'adoption du rapport.

L'HEURE D'ETE

L'autre question, à propos du changement de l'heure durant l'été, a été plus vite et mieux réglée.

M. Sansregret, leader du conseil, a proposé ce qui suit:

Attendu que la question de l'avance de l'heure a, ces dernières années, donné lieu à des controverses, qu'elle est plutôt une affaire d'opinion qu'une affaire d'administration municipale et qu'il serait opportun de consulter les électeurs sur cette question, il est proposé que, dans le but de s'assurer de l'opinion des contribuables à ce sujet, sans en courir des frais trop considérables, le comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de demander aux électeurs, lors des prochaines élections générales, s'ils sont ou ne sont pas en faveur de l'avance de l'heure pendant les mois d'été, les électeurs devant répondre à cette question au poll où ils doivent enregistrer leur vote pour la mairie, et ce afin que chaque électeur ne puisse se prononcer plus d'une fois sur cette question et d'obtenir l'expression fidèle de l'opinion de l'électorat."

Comme la motion parlait suffisamment par elle-même, le débat a été rapide; le maire a seulement proposé que les autres personnes que les électeurs soient également consultées comme les mères de fa-

milles, les domestiques et les enfants d'écoles. M. Trépanier a répliqué: "Où allons-nous, s'il faut consulter les servantes et les écoliers chaque fois qu'une question importante se présente au conseil de ville?" Il a démontré que le referendum est le seul moyen logique de régler la question.

Le maire insiste de nouveau pour obtenir le plus de monde possible; et M. Gendreau de lui répondre que les électeurs forment une bonne moyenne de la population, celle qui est responsable de l'administration et qui a le plus de voix au chapitre.

M. Brodeur endossa la motion Sansregret à condition de la référer à un comité échevinal, ou que c'est une question qui ne concerne pas directement l'administration de la ville. M. Turcot proposa alors de la renvoyer au comité de législation. Vingt-sept échevins acceptèrent cette proposition: MM. Sansregret, Rubenstein, Langlois, Trépanier, Lalonde, Vaillancourt, Savard et Gareau étant dissidents.

LE COUP DE MASSUE

M. Vandellac, à la demande du maire, a accueilli d'un *next meeting* (à la prochaine séance), par deux fois, la motion suivante de M. Trépanier:

"Que ce conseil se déclare opposé à ce qu'un membre du conseil municipal occupe en même temps que cette charge, celle de député, de conseiller législatif ou de sénateur, et que la commission de législation soit en conséquence priée de rédiger l'amendement à la charte qui devrait être soumis à la prochaine session de la législature dans le but de défendre ce double mandat."

Le maire n'avait pas commencé la lecture encore de la motion que M. Vandellac, mu par un ressort, prononce le *next meeting*; on s'aperçoit que la motion n'est pas appuyée, vu que M. Drummond se trouvait absent, et le maire déclare alors la motion non avenue.

Un peu plus tard, M. Drummond fait son entrée et M. Trépanier présente de nouveau sa motion; il reçoit alors un *next meeting* de M. Vandellac au milieu de l'hilarité générale.

Le même sort a été dévolu à M. Quintal qui proposait que le président du comité de législation soit prié de convoquer une assemblée d'ici au 20 novembre; M. Brodeur s'y est opposé et le maire a déclaré la motion non avenue, puis M. O'Connell a appelé un *next meeting* lorsque M. Quintal a fractionné sa motion.

DIVERS

M. Brodeur a fait comprendre à M. Bray que l'expropriation du système d'aqueduc de la *Montreal Water and Power* est pratiquement impossible à l'heure actuelle, à cause des conditions exagérées que la compagnie exige.

M. Bédard n'a pas réussi à modifier la loi actuelle des pavages; il a présenté deux motions coup sur coup, qui lui ont attiré autant de *next meeting*.

M. Vaillancourt demande que la compagnie des tramways n'obstrue point la rue du Havre, à l'intersection de la rue Ste-Catherine, entre cinq et six heures le soir, de ses tramways supplémentaires, afin d'éviter des accidents, advenant un incendie dans la région.

Le comité exécutif promet de rajuster les salaires des employés d'hygiène, qui n'ont aucunement bénéficié des augmentations promises et que les autres fonctionnaires ont touchées.

C.-E. PARROT.

DES PLANTES NOUVELLES

INTERESSANTES DECOUVERTES PAR TROIS MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE.

La Société canadienne d'Histoire naturelle a tenu, samedi, le 10 novembre, sa troisième séance régulière à laquelle assistaient un bon nombre de naturalistes. On a étudié à cette séance la formation le sections dans les principaux centres de la province de Québec et un intéressant programme d'études a été élaboré.

Malgré les questions d'organisation et de routine qui encombrèrent forcément les premières séances, la Société a néanmoins commencé déjà les travaux qui lui sont propres. Une intéressante collection de plantes faite dans la région de Rougemont a été communiquée par le R. F. Godefroy, C.S.C., et une autre collection, non moins intéressante, faite dans la région de Nominigüe, a été présentée par le R. P. Saint-Onge, S.J.

Le F. Marie-Victorin, des E.C., a communiqué à la Société une découverte, le long du Saint-Laurent, dans la région de Québec, d'une gentiane nouvelle (section des *Crossopetalées*), la *Gentiana Victorini* Fernald, qui semble absolument endémique; il explique que cette découverte donne la clef d'une phrase ambiguë de Linné qui avait toujours été une énigme pour les phytographes de l'Amérique du Nord.

Samedi, le 24 novembre, 2 heures 30 p.m. dans le laboratoire de botanique de l'Université de Montréal, M. Germain Beaulieu, président de la Société, fera une causerie intitulée: *Quelques jalons dans le domaine de l'automatologie*. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire naturelle sont cordialement invités.

A la présidence des Etats-Unis

New-York, 14. (S.P.A.). — A la suite de conversations entre chefs démocrates éminents, à French-Lick-Spring, Indiana, on croit que le gouverneur Al Smith, de New-York, sera candidat à la nomination présidentielle démocrate en 1924. M. Smith est un catholique et un adversaire de la prohibition.

Exposition de peinture

M. Adrien Hébert, peintre, exposera ses œuvres à la bibliothèque Saint-Sulpice, du 17 novembre au 8 décembre. Cette exposition aura lieu sous le haut patronage de Mgr Georges Gauthier. L'ouverture officielle se fera samedi, le 17, à 8 heures du soir.

La propriété des aspirines

LA BAYER CO. POURSUIT L'AMERICAN DRUGGIST CO. — LES FAITS DE LA CAUSE QUI SE PLAIDE DEVANT LE JUGE SURVEYER. — LE JUGE MACLENNAN ACCORDE UN BREF DE SAISIE-REVENDEMENT.

Le juge Surveyer entend de ce temps la cause de la Bayer Company, limited, de New-York, contre l'American Druggist Syndicate, de Montréal.

La demanderesse allègue qu'elle est incorporée depuis longtemps aux Etats-Unis et au Canada, bien avant que l'American Druggist Syndicate qui a été incorporée le 11 janvier 1919, au Canada.

Le sujet du litige est l'aspirine Bayer.

Le produit avait été enregistré le 22 avril 1899, par la *Farfabreant Vorn Fried Bayer and Co.*, de Leverkusen, Allemagne. Il a été vendu en 1913 à la Bayer Company, de New-York. Le 20 mai 1919, la compagnie Bayer a employé le mot *aspirine*, enregistré vingt ans auparavant par l'inventeur et dont elle avait acquis tous les droits. Comme les profits étaient substantiels, la défenderesse a fabriqué un produit qu'elle a appelé *aspirine*. La Bayer Company prétend que c'est là une violation de ses droits et qu'elle a subi des dommages qu'elle réduit à \$75,000. Elle demande l'émission d'un bref d'injonction interlocutoire pour empêcher l'American Druggist Syndicate de continuer l'emploi du mot *aspirine*. Elle demande en plus que toutes les bouteilles, et les produits nommés *Aspirine* par la défenderesse lui soient remis et que cette dernière fournisse un état de compte des recettes faites par la fabrication des *aspirines*.

L'American Druggist Syndicate rétorque que le mot *aspirine* est un mot générique qui ne peut être employé dans une marque de commerce. Le produit qu'elle fabrique est de l'acétyl, salicylate acide. La marque de commerce est tombée en caducité au bout de vingt ans et n'a pas été renouvelée à temps comme l'exige la loi. Aussi le gouvernement par arrêté ministériel a-t-il décidé le 20 septembre 1919, que le mot *aspirine* était annulé comme marque de commerce.

Le juge MacLennan a accordé hier avant-midi, un bref de saisie-revendication pris par la *Colonial Import Company, limited*, de Montréal, contre *Bruce, Walter and Company*, de Nacels, Suisse, défendeurs, et *Blacklock Brothers Company, limited*, courtiers en douanes, et W.S. Weldon, percepteur des douanes, mis-en-cause. La demanderesse a exposé qu'elle avait acheté, à Saint-Gall, en Suisse, par l'entremise de Hashman, agent des douanes, 4273 mètres de mousseline, au prix de \$1879. La marchandise a été payée comptant et expédiée à Montréal. Les autorités de la douane ont refusé d'en faire la livraison à la demanderesse, après défense des douanes qui prétendaient n'avoir pas été payés.

La demanderesse a demandé la livraison des marchandises ou le remboursement de son argent. Le juge lui a donné raison et a accordé le bref de saisie revendication.

Le juge MacLennan a accordé hier avant-midi, un bref de saisie-revendication pris par la *Colonial Import Company, limited*, de Montréal, contre *Bruce, Walter and Company*, de Nacels, Suisse, défendeurs, et *Blacklock Brothers Company, limited*, courtiers en douanes, et W.S. Weldon, percepteur des douanes, mis-en-cause. La demanderesse a exposé qu'elle avait acheté, à Saint-Gall, en Suisse, par l'entremise de Hashman, agent des douanes, 4273 mètres de mousseline, au prix de \$1879. La marchandise a été payée comptant et expédiée à Montréal. Les autorités de la douane ont refusé d'en faire la livraison à la demanderesse, après défense des douanes qui prétendaient n'avoir pas été payés.

La demanderesse a demandé la livraison des marchandises ou le remboursement de son argent. Le juge lui a donné raison et a accordé le bref de saisie revendication.

Le juge MacLennan a accordé hier avant-midi, un bref de saisie-revendication pris par la *Colonial Import Company, limited*, de Montréal, contre *Bruce, Walter and Company*, de Nacels, Suisse, défendeurs, et *Blacklock Brothers Company, limited*, courtiers en douanes, et W.S. Weldon, percepteur des douanes, mis-en-cause. La demanderesse a exposé qu'elle avait acheté, à Saint-Gall, en Suisse, par l'entremise de Hashman, agent des douanes, 4273 mètres de mousseline, au prix de \$1879. La marchandise a été payée comptant et expédiée à Montréal. Les autorités de la douane ont refusé d'en faire la livraison à la demanderesse, après défense des douanes qui prétendaient n'avoir pas été payés.

La demanderesse a demandé la livraison des marchandises ou le remboursement de son argent. Le juge lui a donné raison et a accordé le bref de saisie revendication.

Le juge MacLennan a accordé hier avant-midi, un bref de saisie-revendication pris par la *Colonial Import Company, limited*, de Montréal, contre *Bruce, Walter and Company*, de Nacels, Suisse, défendeurs, et *Blacklock Brothers Company, limited*, courtiers en douanes, et W.S. Weldon, percepteur des douanes, mis-en-cause. La demanderesse a exposé qu'elle avait acheté, à Saint-Gall, en Suisse, par l'entremise de Hashman, agent des douanes, 4273 mètres de mousseline, au prix de \$1879. La marchandise a été payée comptant et expédiée à Montréal. Les autorités de la douane ont refusé d'en faire la livraison à la demanderesse, après défense des douanes qui prétendaient n'avoir pas été payés.

La demanderesse a demandé la livraison des marchandises ou le remboursement de son argent. Le juge lui a donné raison et a accordé le bref de saisie revendication.

Le juge MacLennan a accordé hier avant-midi, un bref de saisie-revendication pris par la *Colonial Import Company, limited*, de Montréal, contre *Bruce, Walter and Company*, de Nacels, Suisse, défendeurs, et *Blacklock Brothers Company, limited*, courtiers en douanes, et W.S. Weldon, percepteur des douanes, mis-en-cause. La demanderesse a exposé qu'elle avait acheté, à Saint-Gall, en Suisse, par l'entremise de Hashman, agent des douanes, 4273 mètres de mousseline, au prix de \$1879. La marchandise a été payée comptant et expédiée à Montréal. Les autorités de la douane ont refusé d'en faire la livraison à la demanderesse, après défense des douanes qui prétendaient n'avoir pas été payés.

La demanderesse a demandé la livraison des marchandises ou le remboursement de son argent. Le juge lui a donné raison et a accordé le bref de saisie revendication.

Le juge MacLennan a accordé hier avant-midi, un bref de saisie-revendication pris par la *Colonial Import Company, limited*, de Montréal, contre *Bruce, Walter and Company*, de Nacels, Suisse, défendeurs, et *Blacklock Brothers Company, limited*, courtiers en douanes, et W.S. Weldon, percepteur des douanes, mis-en-cause. La demanderesse a exposé qu'elle avait acheté, à Saint-Gall, en Suisse, par l'entremise de Hashman, agent des douanes, 4273 mètres de mousseline, au prix de \$1879. La marchandise a été payée comptant et expédiée à Montréal. Les autorités de la douane ont refusé d'en faire la livraison à la demanderesse, après défense des douanes qui prétendaient n'avoir pas été payés.

La demanderesse a demandé la livraison des marchandises ou le remboursement de son argent. Le juge lui a donné raison et a accordé le bref de saisie revendication.

Le juge MacLennan a accordé hier avant-midi, un bref de saisie-revendication pris par la *Colonial Import Company, limited*, de Montréal, contre *Bruce, Walter and Company*, de Nacels, Suisse, défendeurs, et *Blacklock Brothers Company, limited*, courtiers en douanes, et W.S. Weldon, percepteur des douanes, mis-en-cause. La demanderesse a exposé qu'elle avait acheté, à Saint-Gall, en Suisse, par l'entremise de Hashman, agent des douanes, 4273 mètres de mousseline, au prix de \$1879. La marchandise a été payée comptant et expédiée à Montréal. Les autorités de la douane ont refusé d'en faire la livraison à la demanderesse, après défense des douanes qui prétendaient n'avoir pas été payés.

La demanderesse a demandé la livraison des marchandises ou le remboursement de son argent. Le juge lui a donné raison et a accordé le bref de saisie revendication.

Le juge MacLennan a accordé hier avant-midi, un bref de saisie-revendication pris par la *Colonial Import Company, limited*, de Montréal, contre *Bruce, Walter and Company*, de Nacels, Suisse, défendeurs, et *Blacklock Brothers Company, limited*, courtiers en douanes, et W.S. Weldon, percepteur des douanes, mis-en-cause. La demanderesse a exposé qu'elle avait acheté, à Saint-Gall, en Suisse, par l'entremise de Hashman, agent des douanes, 4273 mètres de mousseline, au prix de \$1879. La marchandise a été payée comptant et expédiée à Montréal. Les autorités de la douane ont refusé d'en faire la livraison à la demanderesse, après défense des douanes qui prétendaient n'avoir pas été payés.

La demanderesse a demandé la livraison des marchandises ou le remboursement de son argent. Le juge lui a donné raison et a accordé le bref de saisie revendication.

Le juge MacLennan a accordé hier avant-midi, un bref de saisie-revendication pris par la *Colonial Import Company, limited*, de Montréal, contre *Bruce, Walter and Company*, de Nacels, Suisse, défendeurs, et *Blacklock Brothers Company, limited*, courtiers en douanes, et W.S. Weldon, percepteur des douanes, mis-en-cause. La demanderesse a exposé qu'elle avait acheté, à Saint-Gall, en Suisse, par l'entremise de Hashman, agent des douanes, 4273 mètres de mousseline, au prix de \$1879. La marchandise a été payée comptant et expédiée à Montréal. Les autorités de la douane ont refusé d'en faire la livraison à la demanderesse, après défense des douanes qui prétendaient n'avoir pas été payés.

La demanderesse a demandé la livraison des marchandises ou le remboursement de son argent. Le juge lui a donné raison et a accordé le bref de saisie revendication.

Le juge MacLennan a accordé hier avant-midi, un bref de saisie-revendication pris par la *Colonial Import Company, limited*, de Montréal, contre *Bruce, Walter and Company*, de Nacels, Suisse, défendeurs, et *Blacklock Brothers Company, limited*, courtiers en douanes, et W.S. Weldon, percepteur des douanes, mis-en-cause. La demanderesse a exposé qu'elle avait acheté, à Saint-Gall, en Suisse, par l'entremise de Hashman, agent des douanes, 4273 mètres de mousseline, au prix de \$1879. La marchandise a été payée comptant et expédiée à Montréal. Les autorités de la douane ont refusé d'en faire la livraison à la demanderesse, après défense des douanes qui prétendaient n'avoir pas été payés.

La demanderesse a demandé la livraison des marchandises ou le remboursement de son argent. Le juge lui a donné raison et a accordé le bref de saisie revendication.

Le juge MacLennan a accordé hier avant-midi, un bref de saisie-revendication pris par la *Colonial Import Company, limited*, de Montréal, contre *Bruce, Walter and Company*, de Nacels, Suisse, défendeurs, et *Blacklock Brothers Company, limited*, courtiers en douanes, et W.S. Weldon, percepteur des douanes, mis-en-cause. La demanderesse a exposé qu'elle avait acheté, à Saint-Gall, en Suisse, par l'entremise de Hashman, agent des douanes, 4273 mètres de mousseline, au prix de \$1879. La marchandise a été payée comptant et expédiée à Montréal. Les autorités de la douane ont refusé d'en faire la livraison à la demanderesse, après défense des douanes qui prétendaient n'avoir pas été payés.

La demanderesse a demandé la livraison des marchandises ou le remboursement de son argent. Le juge lui a donné raison et a accordé le bref de saisie revendication.

Le juge MacLennan a accordé hier avant-midi, un bref de saisie-revendication pris par la *Colonial Import Company, limited*, de Montréal, contre *Bruce, Walter and Company*, de Nacels, Suisse, défendeurs, et *Blacklock Brothers Company, limited*, courtiers en douanes, et W.S. Weldon, percepteur des douanes, mis-en-cause. La demanderesse a exposé qu'elle avait acheté, à Saint-Gall, en Suisse, par l'entremise de Hashman, agent des douanes, 4273 mètres de mousseline, au prix de \$1879. La marchandise a été payée comptant et expédiée à Montréal. Les autorités de la douane ont refusé d'en faire la livraison à la demanderesse, après défense des douanes qui prétendaient n'avoir pas été payés.

La demanderesse a demandé la livraison des marchandises ou le remboursement de son argent. Le juge lui a donné raison et a accordé le bref de saisie revendication.

Le juge MacLennan a accordé hier avant-midi, un bref de saisie-revendication pris par la *Colonial Import Company, limited*, de Montréal, contre *Bruce, Walter and Company*, de Nacels, Suisse, défendeurs, et *Blacklock Brothers Company, limited*, courtiers en douanes, et W.S. Weldon, percepteur des douanes, mis-en-cause. La demanderesse a exposé qu'elle avait acheté, à Saint-Gall, en Suisse, par l'entremise de Hashman, agent des douanes, 4273 mètres de mousseline, au prix de \$1879. La marchandise a été payée comptant et expédiée à Montréal. Les autorités de la douane ont refusé d'en faire la livraison à la demanderesse, après défense des douanes qui prétendaient n'avoir pas été payés.

La demanderesse a demandé la livraison des marchandises ou le remboursement de son argent. Le juge lui a donné raison et a accordé le bref de saisie revendication.

Le juge MacLennan a accordé hier avant-midi, un bref de saisie-revendication pris par la *Colonial Import Company, limited*, de Montréal, contre *Bruce, Walter and Company*, de Nacels, Suisse, défendeurs, et *Blacklock Brothers Company, limited*, courtiers en douanes, et W.S. Weldon, percepteur des douanes, mis-en-cause. La demanderesse a exposé qu'elle avait acheté, à Saint-Gall, en Suisse, par l'entremise de Hashman, agent des douanes, 4273 mètres de mousseline, au prix de \$1879. La marchandise a été payée comptant et expédiée à Montréal. Les autorités de la douane ont refusé d'en faire la livraison à la demanderesse, après défense des douanes qui prétendaient n'avoir pas été payés.

La demanderesse a demandé la livraison des marchandises ou le remboursement de son argent. Le juge lui a donné raison et a accordé le bref de saisie revendication.

Le juge MacLennan a accordé hier avant-midi, un bref de saisie-revendication pris par la *Colonial Import Company, limited*, de Montréal, contre *Bruce, Walter and Company*, de Nacels, Suisse, défendeurs, et *Blacklock Brothers Company, limited*, courtiers en douanes, et W.S. Weldon, percepteur des douanes, mis-en-cause. La demanderesse a exposé qu'elle avait acheté, à Saint-Gall, en Suisse, par l'entremise de Hashman, agent des douanes, 4273 mètres de mousseline, au prix de \$1879. La marchandise a été payée comptant et expédiée à Montréal. Les autorités de la douane ont refusé d'en faire la livraison à la demanderesse, après défense des douanes qui prétendaient n'avoir pas été payés.

La demanderesse a demandé la livraison des marchandises ou le remboursement de son argent. Le juge lui a donné raison et a accordé le bref de saisie revendication.

Le juge MacLennan a accordé hier avant-midi, un bref de saisie-revendication pris par la *Colonial Import Company, limited*, de Montréal, contre *Bruce, Walter and Company*, de Nacels, Suisse, défendeurs, et *Blacklock Brothers Company, limited*, courtiers en douanes, et W.S. Weldon, percepteur des douanes, mis-en-cause. La demanderesse a exposé qu'elle avait acheté, à Saint-Gall, en Suisse, par l'entremise de Hashman, agent des douanes, 4273 mètres de mousseline, au prix de \$1879. La marchandise a été payée comptant et expédiée à Montréal. Les autorités de la douane ont refusé d'en faire la livraison à la demanderesse, après défense des douanes qui prétendaient n'avoir pas été payés.

La demanderesse a demandé la livraison des marchandises ou le remboursement de son argent. Le



Page du Foyer

La mécontente

Elles est mariée depuis sept, huit ou neuf ans. Elle n'est ni pauvre ni riche et même plus riche que pauvre. Elle n'a que deux ou trois enfants. Ils sont intelligents, presque beaux, en santé et nullement plus turbulents que leur espèce en général. Elle a le meilleur des maris, ou à peu près. Il ne lui refuse rien de ce qu'il peut lui donner; elle a une maison confortable et presque luxueuse, elle mange tous les jours plus qu'à sa faim, elle s'habille à la mode, elle a des fourrures et des bijoux. Elle devrait remercier Dieu de son sort, elle pourrait être vraiment heureuse.

Mais heureuse? Allons donc. Pour être heureux, il faut d'abord avoir plus d'argent, beaucoup d'argent. Le bon mari qui ne sait pas être millionnaire n'est pas si admirable que ça. Elle le pointe, le talonne, l'ahurit avec les entreprises qu'il devrait tenter, et les rêves que sur ces entreprises elle édifie. Elle est si ambitieuse qu'elle paraît parfois trouver ce si bon mari trop honnête. Avec les mêmes moyens d'autres savent réellement, infiniment mieux réussir! Ah! avoir une limousine, des maisons comme celles contemplées au cinéma et ache-

ter sans compter. Et voyager.

Mais pour voyager, il ne faut pas avoir d'enfants. Ses deux pauvres petits, c'est à penser qu'elle ne les aime pas tant elle leur reproche souvent les sacrifices qu'ils occasionnent. Il n'en est pas un qu'elle n'enumère. Ils empêchent tout, ces malheureux, ils la martyrisent, l'emprisonnent. Les douceurs et les joies qu'ils ont dû lui causer disparaissent à peu près sous le poids des ennuis dont ils l'accablent.

Par suite, n'est-il pas indispensable de maigrir contre le mariage? Elle se plaint, critique, se lamente, crie à qui peut l'entendre ses regrets multiples. Voit-elle passer quelque compagne de couvent restée seule, fortunée, et promenant par monts et par vaux son indépendance, elle ne tarit pas d'envie...

Et si le pauvre mari ne l'avait pas épousée, si elle fût restée "vieille fille" pourtant, quels transports d'agreur elle éprouverait encore. L'imagination prosternée devant le veau d'or et les délices de la liberté, elle multiplierait à plaisir les raisons d'être mécontente. Pour qu'elle ouvre les yeux et se repente enfin, il faudra qu'un bon soir le bonheur qui l'entoure soudain s'écroule.

Michelle Le NORMAND.

La bonne cuisine

GELEE AUX CERISES

(Cinq ou six personnes)
1 enveloppe gélatine Cox
1 tasse d'eau froide
2 tasses de jus de cerises chaudes
3/4 de tasse (6 oz.) de sucre
1 citron
Grosses cerises sans noyaux

Cette gelée aux cerises est facile à préparer et très appétissante. Verser la gélatine dans l'eau, ajouter le jus des cerises, le sucre et dissoudre avec soin sur le feu; laisser refroidir un peu et ajouter le jus de citron. Couler et verser une quantité suffisante de ce mélange dans un moule rincé à l'eau froide, pour former un poudet d'épaisseur et pour former un poudet d'épaisseur

Mesdames, Teignez cet Article à Neuf pour 15c

Teignez ou colorez à neuf pour 15 cents les articles usés, changés.

Diamond Dyes

Ne vous demandez pas si vous pouvez teindre ou colorer avec succès, car vous avez la garantie de teindre à la perfection à domicile avec les "Teintures Diamond" même si vous n'avez jamais teint auparavant. Les pharmaciens ont toutes les couleurs. Mode d'emploi sur chaque paquet.

Feuilleton du "DEVOIR"

ENTRE L'OR ET LUI

par Clément D'OTHE

(Suite)

— Mademoiselle, je vous présente mes respectueux hommages, dit le jeune homme avec une grâce simple et réservée.

— Asses-vous, je vous prie, et réchauffez-vous... nous devisons avec Paule.

Celui-ci n'accepta que par stricte politesse, on devinait qu'il avait hâte de partir. Cependant il demanda avec déférence:

— Avez-vous bien fait votre sainte patronne, Mademoiselle?

— Très bien, quoique un peu tristement, un nuage a passé.

— Comment! Un nuage? — Te souviens-tu de Monique?

— Monique? Non.

— Comme vous oubliez vite, vous autres hommes; mais si, voyons, rappelez-vous celle que tu rencontrais souvent au parloir du couvent, lorsque tu venais me voir; tu l'avais surnommée Cérés.

— Ah! j'y suis, une fille unique, idolâtrée par son père.

— Justement... Eh bien, elle va mourir.

— Vous avez appris la nouvelle... — Ce soir même, de sa bouche.

— Elle n'est pas gravement malade, si elle a festoyé avec vous.

— Elle est condamnée et le sait. Aussitôt il devint grave.

— Nous sommes tous condamnés, Mademoiselle, il me semble.

— Oui, mais à l'âge de Monique... à vingt ans!

— Evidemment, c'est une rude épreuve... Dieu donnera des grâces plus abondantes.

— Dieu se dérobe parfois aux genoux fléchis, aux mains tendres... aux larmes... dit Germaine comme se parlant à elle-même. Et alors, on se relève l'âme encore plus lourde de souffrance.

— La souffrance est bonne, nécessaire, désirable presque, car elle nous rend meilleurs.

— Je connais vos théories sur ce sujet, elles sont sublimes, mais inaccessibles pour moi.

— Le Maître n'a-t-il pas dit: "Bienheureux ceux qui pleurent."

— Très souvent, autour de moi, j'entends proclamer le contraire et affirmer: Bienheureux ceux qui ne pleurent pas... n'ont jamais pleuré.

Dans votre monde, Mademoiselle, on repousse la douleur, et cependant elle est inhérente à toute existence; aucun mortel n'y échappe.

— Ah! que les paroles de Bernard résonnaient bien à l'état d'âme de la jeune fille!

Elles étaient l'écho de ses propres pensées.

C'était vrai ce qu'il lisait là: la douleur est partout, personne n'y échappe, pas même elle, Germaine, malgré sa fortune immense.

Le jeune homme se fit alors très doux, car une intuition secrète l'avertissait que, sous la gracieuse enveloppe, se cachait une âme avide de vérité, quoique faible et hésitante encore.

Aussi, ne nous révoltons jamais contre la volonté divine: acceptons

notre lot avec résignation, en attendant la récompense future.

— Mais si loin... soupira Germaine, en sourdine.

Il se fit un silence, troublé seulement par les pas de Paule qui réunissait les objets lui appartenant: manchon, sac à main...

La fille du banquier demeurait grave.

Cette voix virile, douce, prenante, entraînait en elle, lui mettant un émoi au plus intime de l'être, et cependant ce langage était si contraire à celui qu'elle entendait journellement!

Quelle force émanait donc de la personne de Bernard?

Quelle étincelle, quel rayon projetait sa foi persuasive pour éclairer ainsi les ombres de la vie?

Il évoquait un monde idéal, surhumain, inconnu de Germaine. Il l'entraînait presque à son insu sur des sommets qu'il attirait et l'effrayaient tout à la fois... C'était si haut, si parfait, que, découragée, elle retomba, et presque acrobate maintenant!

— En somme, vous parlez de la souffrance en amateur, car si jamais quelqu'un vient me demander où se trouve le bonheur, je l'adresserai chez vous, avenue des Tourelles; là, il fait chaud, il fait gai, il fait bon vivre.

— Alors, venez plus souvent vous réchauffer et vous égayez près de nous, dit Paule.

Le jeune homme s'était levé, un nuage avait passé sur son front très calme.

— Es-tu prête, Paule?

— Oui, mes gants, et je suis à toi.

— Je me demande parfois comment vous pouvez quitter un tel foyer, même pour quelques heures. Il me semble qu'en sortant de chez vous ou tout rayonne, tout réjouit, vous quittez la lumière pour entrer dans les ténèbres...

— Les séparations font la douceur des revirements, et après les heures sacrées au travail ou au devoir, il faut bon se retrouver réunis.

— Ah! j'ai bien raison de dire que le bonheur loge chez vous!

— Le bonheur parfait n'existe pas sur la terre, Mademoiselle; mais il en est un relatif, à la portée de tous, celui d'aimer et de se dévouer.

Tandis que Bernard disait cela, Paule se penchait pour embrasser

"Mon bébé et moi-même prenons Father John's Medicine contre rhumes"

"Il dégage nos rhumes et refait nos forces quand nous sommes épuisées."



"J'étais épuisée et avais perdu des forces, mais Father John's Medicine fut précisément le remède qu'il me fallait. Il refait complètement mes forces. Je vous envoie la photographie de ma petite fille, Martha. Ce remède l'a débarrassée d'un rhume et je vais continuer de lui en donner pendant quelque temps pour refaire ses forces". (Signé: Mme Alfred Chouinard, 615, ave Centrale, Pawtucket, R. I.)

Quand un membre de la famille devient faible et épuisé, on ne peut trouver de meilleur reconstituant de l'organisme que Father John's Medicine parce que c'est un aliment rigoureusement pur et nourrissant qui produit de la force et des chairs nouvelles. Ce n'est pas un stimulant momentané et il est garanti exempt d'alcool ou de drogues sous quelque forme que ce soit. C'est une prescription de médecin en usage depuis soixante-huit ans.

logne, s'obtient ainsi: dans un litre d'alcool à 85° il suffit d'introduire 34 grammes d'essence de lavande et 80 grammes d'eau de rose.

Il y a dix ans

(Le Devoir, 14 novembre 1923)

La guerre à notre langue. — Les presbytériens du Manitoba demandent que l'anglais soit seul employé dans les écoles de la province.

Contre la compagnie. — La Commission des services d'utilité publique décide que le voyage en tramway ne doit coûter que comme en ville dans le quartier Mont-Royal.

Promotion. — M. L.-P. Pelletier, ministre des postes, est nommé lieutenant-colonel honoraire du 87^e Régiment, de Québec.

L'opinion de M. Ward. — L'échevin du quartier Saint-Georges pense que le chef des pompiers a eu tort de recommander l'achat du terrain de la rue Saint-Luc.

Recorder à nommer

M. L.-B. Cordeau, le nouveau président de la Commission des liquides, a démissionné comme recorder de la ville de Verdun. Sa démission a été acceptée par M. Taschereau dans une lettre datée du 8 novembre. Le conseil de Verdun présidé par le maire A. Leclair, a voté des remerciements à M. Cordeau pour ses longues années de service. Il a ensuite adopté une résolution pour suggérer au gouvernement la nomination de M. Emile Billette, de la société légale Masson, Billette, Brodeur et Masson, comme recorder.

M. Billette a fait sa déclaration dans l'étude Perron, Taschereau, et a pratiqué avec eux durant quatre ans avant de former la société légale dont il est membre.

son amie, et doucement lui murmurait à l'oreille:

— Soyez courageuse, ma grande... Dieu vous réserve peut-être des compensations pour l'avenir.

Quand ils furent partis, Germaine revint vers la fenêtre et souleva de nouveau la légère mousseline.

Elle vit Bernard passer sous son bras celui de sa sœur, et blottis dans l'un de l'autre ils s'éloignèrent dans la nuit, sous la neige qui tombait toujours.

Malgré le feu ardent qui brillait, malgré les deux douzaines de bougies qui brûlaient aux candelabres, subitement la jeune fille crut retomber dans le noir et la froidure.

C'était vraiment la lumière qui s'en allait avec eux... c'était la chaleur aussi... cette chaleur communicative qui vivifie les âmes.

La fille du banquier avait bien traduit sa pensée en disant tout à l'heure: "Chez vous il fait chaud, chez vous il fait gai."

Que de fois, arrivant inopinément chez les Corviel, elle avait surpris de belles scènes familiales, pleines de joie, de pure intimité.

Germaine Lhormond se plaisait dans ce milieu et trouvait à chaque retour la maison paternelle plus vivante, plus triste encore.

Elle se surprenait à envier cet intérieur si simple, à désirer être des leurs... et pourtant, tout se passait ces deux familles: opinions, fortune, position sociale...

M. Lhormond était fanatiquement riche avec une fille unique.

M. et Mme de Corviel avaient peine pour élever leurs six enfants.

Le premier, trop absorbé par la vie présente pour songer aux grandes questions religieuses ou sociales dans lesquelles se lancent les hommes de cette génération, s'acharnait à faire rendre à ses capiteux tout l'intérêt possible; vaillant et vieillissant sur ses comptes, sans se soucier de ceux qu'il aurait à rendre un jour, là-haut.

Il n'avait qu'une ambition: savoir sa Germaine riche et envier.

(à suivre)

Ce journal est imprimé au No 43, rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'imprimerie POPULAIRE (à responsabilité limitée) Jean J. Bourcier, gérant.

GOODWIN

La Vente la plus Extraordinaire de

MANTEAUX

POUR DAMES



Echantillons de la plus haute qualité.

Les modèles sont tous des plus nouveaux.

Ces manteaux sont offerts presque à moitié prix.

Les couleurs sont: Marine-noir-renne-taupe-brun

Chaque manteau est entièrement doublé et entredoublé. Tailles jusqu'à 44.

Lot No 1 29.75 Valant jusqu'à 59.75

En drap velours, avec col de castorette, manchettes intérieures.

Lot No 2 34.75 Valant jusqu'à 69.75

En Bolivia avec col de castorette. Et des manteaux sport en étoffe importée.

Lot No 3 39.75 Valant jusqu'à 74.75

En Bolivia, Normandie et drap "Peach Bloom". Et un certain nombre d'élégants manteaux pour l'auto.

Lot No 4 44.75 Valant jusqu'à 79.75

En Bolivia, drap velours et Marvella, avec col en phoque teint, opossum teint, plusieurs avec manchettes de fourrure. Quelques manteaux tailler pour celles qui ont déjà leur fourrure. Doublés d'épais crêpe ou satin.

Lot No 5 69.75 Valant jusqu'à 100.00

En Marvella, Ververette et Normandie, avec col et manchettes en riche fourrure. Quelques-uns en Marvella ont un col et des manchettes de même étoffe modelés en un très joli effet. Doublés d'épais crêpe de Canton et autres soies.

Lot No 6 79.75 Valant jusqu'à 165.00

Le plus bas prix des manteaux de ce lot est 110.00. En superbe étoffe poilue aussi belle que la fourrure, ou en Marvella de magnifique qualité. Les uns sont en ces deux étoffes combinées. Col et manchettes en renard, loup, putois teint et chat sauvage. Et de beaux manteaux en poil de chameau, et des manteaux sport avec col de chat sauvage.

—Au deuxième

Goodwin's LIMITED

COMMERCE ET FINANCE

LE MARCHE DES VIVRES

Le tableau suivant indique les arrivages de beurre, de fromage et d'œufs à Montréal pour la journée d'hier, le mardi précédent et le jour correspondant l'an dernier:

	1923	1922
Oeufs, caisses	2897 2734 4595	
Beurre, caisses	370 170 788	
Fromage, meules	6681 8401 5958	

LES ENCHERES

A l'enchère de la Coopérative fédérée de Québec, tenue hier au Board of Trade on a offert 285 colis de beurre de crèmeur dont 75 de No 2, vendus à 35¢, 7-8 la livre; 135 colis de pasteurisé spécial dont on a offert 375, 5-8 la livre et 75 colis de pasteurisé No 1 dont on a offert 375, 3-8 et dont on a demandé 375, 5-8.

LES PRIX DU GROS

Voici quelques prix de gros que nous avons obtenus ce matin pour les farines chez Ogilvie; pour les oeufs, le beurre, le fromage, le miel, le saindoux, chez Z. Limoges et Cie, 26, rue Williams; pour les pommes de terre, chez A. Laionie, 237 rue Saint-Paul.

FARINE

1ère qualité, le baril	\$6.30
2ème qualité, le baril	\$5.80
Forcé, à boulanger, le baril	\$5.60

OEUFS

Oeufs Chantrelle	70¢
Oeufs d'automne	50¢
Extra frais	42¢
Premiers	37¢
Seconds	32¢

BEURRE

Beurre de conserve	39¢
Crémier, de choix no 1	38¢
No 2	37¢
En bloc d'une livre	37¢
Crémier, de choix no 1	39¢
Crémier, de choix no 2	38¢

FROMAGE

Vort, à la meule	32¢
Au morceau	33¢
Doux, à la meule	24¢
Au morceau	24¢
Oka	38¢

MIEL

Le miel en rayon est rare. Le gros n'en offre plus.

Miel coulé:	
Brun, en seau de 60 livres, la	10¢
Blanc, bocal de 5 lbs, la livre	13¢
Bocal de 2½ lbs, la livre	14¢
Brun, seau de 5 lbs, la livre	11¢

SAINDOUX

En unité	18¢, 1-2
En sequ	19¢

POMMES DE TERRE

Les arrivages diminuent et les prix montent. Au détail, \$1.10 à \$1.20 les 80 livres. Au wagon, le prix est de \$1.00 à \$1.10 les 90 livres.

Les recettes ferroviaires

Les recettes brutes du chemin de fer national du Canada pour la semaine terminée le 7 novembre dernier se sont élevées à \$5,412,328, ce qui représente une diminution de \$236,759 sur la semaine correspondante l'an dernier.

Les recettes brutes du même réseau du 1er janvier au 7 novembre 1923, se sont élevées à \$212,362,549.87 ce qui représente une augmentation de \$18,346,807.83 sur la période correspondante en 1922.

Un autre projet hydro-électrique

UN DEVELOPEMENT EN VUE DANS LE COMTE DE MASKINONGE.

La nouvelle se confirme que des études très sérieuses se poursuivent actuellement en vue de l'aménagement prochain d'une force hydroélectrique importante sur la Rivière-du-Loup, comté de Maskinongé, à 70 milles environ de Montréal.

La réalisation du projet serait entreprise par des intérêts financiers qui entretiennent de très importants intérêts dans le groupe qui contrôle les tramways de Montréal. On croit même savoir que le courant disponible après aménagement sera utilisé par le tramway et autres entreprises dans sa sphère d'influence.

L'installation envisagée serait établie près de St-Paulin, dans le comté de Maskinongé, et comporterait la création d'un barrage et d'une usine capable de fournir 21,000 h.p. au début, puissance qui pourra par la suite être augmentée dans une forte proportion et à peu de frais.

Quebec Power Company

Québec, 14. — L'assemblée du conseil d'administration de cette compagnie a été convoquée pour le jeudi 15 novembre et sera tenue au siège social, dans l'édifice Québec Power. On ne croit pas qu'une question d'importance particulière vienne sur le tapis, toutes dispositions relatives au fonctionnement ayant été prises et terminées. Un programme de travaux aurait été mis à l'étude par les ingénieurs de la compagnie en vue d'apporter certaines améliorations au service. Dans le même ordre d'idées, vingt nouvelles voitures seraient mises en service d'ici quelques semaines dans diverses parties de la ville. Les administrateurs entendent que le public soit satisfait, et l'on constatera avec plaisir qu'ils se sont mis tout de suite à l'oeuvre en vue de réaliser cette politique.

Dividendes déclarés

Montreal Loan and Mortgage. — 3 p.c. pour le trimestre se terminant le 30 septembre, payable le 15 décembre aux inscrits du 30 novembre.

Chemin de fer du Pacifique-Canadien. — 2 1/2 p.c. sur le stock commun pour le trimestre se terminant le 30 septembre, même les revenus ferroviaires — le revenu spécial, payable le 31 décembre aux actionnaires inscrits à 3 h. le 30 novembre.

LA PRODUCTION DE L'ELECTRICITE

Des statistiques, avec notes explicatives, qui viennent d'être publiées aux Etats-Unis, et dans lesquelles est compris le Canada, fournissent des données intéressantes sur la consommation d'électricité par tête, et sur les quantités comparatives d'énergie produites par les usines hydrauliques et thermiques dans plusieurs pays.

Il est toujours intéressant de savoir que les autres données de nos statistiques reproduisent donc ci-dessous quelques-unes des principales statistiques, en modifiant légèrement les chiffres concernant le Canada, afin qu'ils correspondent aux résultats du dernier recensement de la population du Canada et à ceux du dernier inventaire des stations centrales.

Canada	Etats-Unis
Debit total d'électricité en kilowatt-heures, par tête	683 472
Pourcentage de la population utilisant la lumière électrique	37.1 30.8
Nombre de h.p. d'énergie hydraulique produite par 1,000 habitants	338 90
Usines hydro-électriques et usines thermiques	
Pourcentage d'énergie produite par les premières	88.1 28.7
Pourcentage d'énergie produite par les secondes	11.9 71.3

On verra par le tableau ci-dessus que le débit par tête des usines d'électricité du Canada est près d'une fois et demie plus élevé que celui des Etats-Unis et que la quantité par tête d'énergie hydraulique produite est près de quatre fois plus grande — et en outre que, au Canada, l'énergie électrique provenant d'usines hydrauliques forme 88 pour 100 de l'énergie totale produite, alors qu'aux Etats-Unis, la proportion n'est que de 24 pour 100.

Quant au débit réel en kilowatt-heures (qui ne doit pas être confondu avec la capacité des usines) des stations centrales du Canada, la proportion due aux forces hydrauliques est de 97.2 pour 100. Ces chiffres démontrent clairement que l'exploitation de nos ressources naturelles progresse de façon remarquable et qu'il en résulte une grande économie de combustible.

Le débit par tête d'énergie électrique en kilowatt-heures dans les pays les plus avancés sous ce rapport, est comme suit: Suisse, 700; Canada, 683; Norvège, 493; Etats-Unis, 472; Suède, 364.

Les dépôts de la "Home Bank"

London, 14. — La Standard Bank avait annoncé samedi qu'elle commencerait à payer aux dépôts de la Home Bank leur premier dividende de 25 p.c.; hier les bureaux de cette banque ont été assaillis littéralement. Des déposants de la Home Bank étaient venus de très loin pour recevoir une partie de leurs épargnes encaissées dans la faillite de la Home Bank.

LES GRAINS

LES VENTES AU COMPTANT

La maison Quintal et Lynch, rue Saint-Pierre, nous communique les prix suivants pour les ventes de grains au comptant sur le marché de Montréal:

BLE	NO 1	NO 2
No 1 Northern	\$1.1	
No 2 Northern	\$1.1	
No 3 Canada ouest	55¢	
No 2 Canada ouest	57¢	
No 1 d'alimentation	53¢	
No 2 d'alimentation	51¢	
Mais jaune no 2	\$1.15	
Blé à volaille, qualité moyenne		\$2.00

A WINNIPEG

BLE	Ouv.	Midi
Novembre	96 3-4	97
Décembre	92 5-8	92 7-8
AVOINE		
Novembre	39 1-8	39 1-4
Décembre	37 1-2	37 3-8

A CHICAGO

BLE	Décembre	102 3-8	102 1-8
AVOINE	Mai	107 3-4	107 1-2
MAIS	Décembre	76 2-8	75 3-4
	Mai	74 1-8	73 5-8
	Décembre	42	41 3-4
	Mai	44 1-8	44

EMPRUNT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Date 14 nov. 1923.	Echéance	Prix Rendement
1 déc. 1925	100.30	4.87
1 oct. 1931	100.90	4.87
1 mars 1937	102.70	4.72
1 déc. 1927	102.25	4.94
1 nov. 1933	104.90	4.89
1 déc. 1937	106.75	4.84
1 nov. 1943	100.00	5.50
1 nov. 1948	101.90	5.28
1 nov. 1952	101.00	5.24
1 nov. 1957	101.65	5.28

Cours du change

COURS MOYENS LE 14 NOVEMBRE 1923	N.Y. Montréal
Londres	\$4.36 \$4.44
Paris	0.554 0.563
Bruxelles	0.479 0.485
Rome	0.436 0.444
Genève	1.753 1.769
Amsterdam	3.765 3.820
Madrid	1.302 1.321
Stockholm	2.626 2.665
Christiania	1.444 1.472
Copenhague	1.702 1.731
Rio de Janeiro	0.875 0.889
New-York, prime 1-7 8 p.c.	

Dal, rentre à Toronto

Toronto, 14. — Herbert J. Daly, président de la Home Bank, a été transporté de sa maison de campagne d'Island Grove, sur le lac Simcoe, à son domicile de Toronto. Son médecin dit que son état ne s'est pas amélioré. Le juge Smith, du cour criminel, a chargé le Dr. Georges Graham, coroner en l'examen. Daly quant à son état de santé avant d'ordonner qu'un nouveau mandat lui soit signifié.

LA MATINEE A LA BOURSE

LES TITRES ASBESTOS PERDENT PLUSIEURS POINTS. — LE MARCHE EST GÉNÉRALEMENT RÉACTIONNAIRE.

Les titres Asbestos ont été particulièrement en vue ce matin sur la place de Montréal. Quelques actions communes ont changé de mains au cours de 30; il y a une semaine environ les mêmes titres faisaient 1-2 et 39; les actions de préférence ont été traitées plus libéralement, ce qui n'a pas empêché une baisse de quatre points de se produire. En général cependant les ventes ont porté sur des lots fractionnés et les proportions restreintes du marché ne permettent pas de se faire une idée juste de la signification de ce mouvement.

Les autres valeurs ont été quelconques. Le Brazilian, manipulé plus largement que les autres titres s'est alourdi de trois quarts de point. Le Dominion Glass a perdu un point complet.

Les gains les plus forts ont été réalisés par le Bell Telephone, 1-4 de point, la préférence Canada Steamship, 1-2 point et la préférence Canada Cement 5-8 de point.

Le Twon City s'est aussi amélioré d'une fraction. La préférence Canadian Car, assez active après avoir hésité, s'est maintenue au même niveau qu'hier.

De dix heures à midi et demi il s'est vendu 2,175 actions dont 110 Abitibi, 108 Bell Telephone, 375 Brazilian, 145 Dominion Glass, 103 Toronto Railway, 175 Twon City, 208 préférence Asbestos, 140 seconde préférence British Empire Steel, 115 préférence Canadian Car and Foundries.

Les fonds américains font prime de 1-7 8 p.c. à Montréal; le franc français fait à Montréal, 0.563 et la livre sterling, \$4.44.

OPERATIONS DE LA MATINEE

(Cours fournis par la maison L. G. Beaubien et Cie.)

BOURSE DE MONTRÉAL	DE 10 A 11 H. A.M.
Asbestos Corp. Pr. 208 à 60.	
Bell Telephone, 100 à 124; 3 à 123 1/2; 5 à 123 1/2.	
Brazilian Traction, 45 à 37 1/2; 25 à 37 1/2; 10 à 37 1/2; 25 à 37 1/2.	
Brit. Emp. Steel, 2de Pr. 80 à 134 1/2; 60 à 134 1/2.	
Canada Cement, 10 à 54 1/2.	
Cement Pr. 25 à 104 1/2; 25 à 104 1/2.	
Dominion Glass, 50 à 100 1/2; 25 à 100 1/2.	
Canada Steamship, 1 à 114 1/2.	
Ottawa Power, 5 à 81.	
Quebec Pr. 25 à 104 1/2.	
Dominion Coal, 25 à 80 1/2.	
Spanish River, 25 à 87.	
Howard Smith, 15 à 64; 35 à 65 1/2.	
Shawinigan, 20 à 118 1/2; 2 à 119 1/2; 2 à 119 1/2.	

DE 11 H. A.M. A MIDI

National Breweries, 10 à 53 1/2.	
Abitibi P. and P., 25 à 54 1/2; 85 à 54 1/2.	
Asbestos Corp., 5 à 30.	
Brazilian Traction, 75 à 37 1/2; 50 à 37 1/2; 125 à 37 1/2.	
Brit. Emp. Steel, 25 à 134 1/2.	
Cement Pr. 20 à 104 1/2.	
Canada Cement, 25 à 104 1/2; 25 à 104 1/2.	
Dominion Glass, 50 à 100 1/2; 25 à 100 1/2.	
Canada Steamship, 1 à 114 1/2.	
Ottawa Power, 5 à 81.	
Quebec Pr. 25 à 104 1/2.	
Dominion Coal, 25 à 80 1/2.	
Spanish River, 25 à 87.	
Howard Smith, 15 à 64; 35 à 65 1/2.	
Shawinigan, 20 à 118 1/2; 2 à 119 1/2; 2 à 119 1/2.	

SANQUES

Montréal, 10 à 238.	
Nova Scotia, 15 à 253 1/2; 11 à 253 1/2.	
Amherst, 30 à 191 1/2.	
Union, 2 à 109.	
Royale, 13 à 216.	

OBLIGATIONS

Quebec, 100 à 92; 500 à 82 1/2; 1000 à 83.	
Waynamack, 5000 à 75 1/2; 500 à 77.	
Tram. Deb., 4400 à 78 1/2.	

COTES HORS-LISTE

(Fournies par L.-G. Beaubien et Cie)	
Canadian Industrial Alcohol, 21 1/2 acheteur.	
Argonaut Gold Mines, 62 acheteur; 62 1/2 vendeur.	
Hollinger Gold Mines, 11 3/4 acheteur; 11 1/2 vendeur.	
Eastern Engineering, 20 vendeur.	
Laurentide Power, 80 acheteur; 100 vendeur.	
Mont. Tram and Pow., 10 acheteur.	
Southern Canada Power, 45 acheteur.	
Indian Gold Mines, 62 1/2 acheteur; 63 vendeur.	
Saguenay Pulp and Power, 50 acheteur; 70 vendeur.	
St. Maurice Power, 60 vendeur.	
Nipissing, 600 vendeur.	

Les producteurs d'or se plaignent

Toronto, 14. — M. Charles McGee, ministre des mines de l'Ontario, et M. Perrault, ministre des mines du Québec, seront à la tête d'une délégation de mineurs d'Ontario et de capitalistes internationaux qui est partie d'ici hier pour se rendre à Ottawa, où elle rencontrera le ministre fédéral des finances. Ces gens se plaignent de ce que le gouvernement fédéral maintient l'embargo sur les exportations d'or en même temps qu'il refuse de payer l'or produit au Canada en fonds de New-York.

A Wall Street

New-York, 14. — Des fléchissements d'un point ou plus se sont produits dans le cas de plusieurs valeurs industrielles au cours de la première heure, les spéculateurs vendant sans se gêner sous le vert d'un fort mouvement d'achat au compartiment des ferroviaires de prix modique les achats portant principalement sur les titres Erie. L'offre était bien absorbée et un peu avant-midi la principale tendance était encore à la hausse. Le Maxwell Motors A est monté de 4 points 1/2, le Stromberg Carbuorator, le Jones Bros Tea et le Julius Kayser de deux points chacun. Quelques papiers ont manifesté aussi quelque vigueur, notamment le Casden, le General Asphalt et le California Petroleum. Des points faibles ont surgi de temps en temps sur la liste des spécialités. Le prêt à vue s'est ouvert à 4 p.c.

Bourse de New-York

Cours fournis par la maison Geoffroy et Cie, courtiers, 101, rue Notre-Dame-Ouest.	Geoffroy et Cie	Notre-Dame
American Bond Magneto	Out. 22	Mib. 22
American Can	25 1/2	25 1/2
American Inter. Corp.	25 1/2	25 1/2
American Lumber	25 1/2	25 1/2
American Smelting	25 1/2	25 1/2
American Sumatra Tobacco	25 1/2	25 1/2
American Tel. and Tel.	25 1/2	25 1/2
American Woolen	25 1/2	25 1/2
Amesbury	25 1/2	25 1/2
Alcoa	25 1/2	25 1/2
Baldwin Locomotive	25 1/2	25 1/2
Baltimore and Ohio	25 1/2	25 1/2
Bethlehem Steel	25 1/2	25 1/2
California Petroleum	25 1/2	25 1/2
Canadian Pacific	25 1/2	25 1/2
Chandler Motor	25 1/2	25 1/2
Chicago Rock Island	25 1/2	25 1/2
Coca-Cola	25 1/2	25 1/2
Corn Products	25 1/2	25 1/2
Cosden Oil	25 1/2	25 1/2
Crucible Steel	25 1/2	25 1/2
General Motor	25 1/2	25 1/2
General Electric	25 1/2	25 1/2
International Nickel	25 1/2	25 1/2
Inter. Merc. Pr.	25 1/2	25 1/2
Kaiser Steel	25 1/2	25 1/2
Midvale Steel	25 1/2	25 1/2
Missouri Pacific	25 1/2	25 1/2
Norfolk and Western	25 1/2	25 1/2
Northern Pacific	25 1/2	25 1/2
New Haven	25 1/2	25 1/2
Rock Island	25 1/2	25 1/2
Pan-American R.R.	25 1/2	25 1/2
Pennsylvania R.R.	25 1/2	25 1/2
Reading	25 1/2	25 1/2
Republic Steel	25 1/2	25 1/2
Singapore Oil	25 1/2	25 1/2
Southern Pacific	25 1/2	25 1/2
Studebaker	25 1/2	25 1/2
Union Bag	25 1/2	25 1/2
Union Pacific	25 1/2	25 1/2
U.S. Indus. Alcohol	25 1/2	25 1/2
U.S. Rubber	25 1/2	25 1/2
Westinghouse	25 1/2	25 1/2
Willis Overland	25 1/2	25 1/2

LES MINES

Walter Kavanagh et Cie, courtiers, 54, rue Saint-François-Xavier.	Securities	Permette
MONTREAL		
Argent: —	Off.	Dem.
Atlas	4 1/2	4 1/2
Argonaut Gold	61 1/2	61 1/2
Beatty Lights	3 1/2	3 1/2
Baldwin	6 1/2	6 1/2
Beatty Consolidated	25 1/2	25 1/2
Beatty	8 1/2	8 1/2
Bldgood	6 1/2	6 1/2
Buckingham	38 1/2	38 1/2
Castle Trethewey	4 1/2	4 1/2
Chaput Hughes	10	10
Clifton	19 1/2	19 1/2
Colomac	10 1/2	10 1/2
Consolidated	24 1/2	24 1/2
Crown Reserve	36 1/2	36 1/2
Davidson Cons.	50 1/2	50 1/2
Dome Mines	36 1/2	36 1/2
Gold Reef	2	2
Gold Dale	50 1/2	50 1/2
Hattie Gold M. Ltd.	10 1/2	10 1/2
Hollinger Cons.	11 1/2	11 1/2
Huntton Kirkland G. M.	6 1/2	6 1/2
Insulation	1 1/2	1 1/2
Kearley	1 3/4	1 3/4
Keara	8 1/2	8 1/2
Kirkland Lake	38 1/2	38 1/2
Kirkland Lake Shore M. Ltd.	35 1/2	35 1/2
La Rose	20	20
Laurin	16 1/2	16 1/2
McIntyre	16 1/2	16 1/2
Moneta	13 1/2	13 1/2
Nipissing	6 1/2	6 1/2
Nipissing Mining Corp. of Can.	2 3/4	2 3/4
Nipissing	6 1/2	6 1/2
Nipissing Mines	42 1/2	42 1/2
Peterson Lake	10 1/2	10 1/2
Porcupine Crown	6 1/2	6 1/2
Preston East Dome	12 1/2	12 1/2
Temiskaming	89 1/2	89 1/2
Trick-Hughes	1 20	1 20
Wapiti Consolidated	25 1/2	25 1/2
Vickers	89 1/2	89 1/2
Wasappa	2 40	2 40
West Harrogate	7 1/2	7 1/2
West Tree	7 1/2	7 1/2
Wakanda	7 1/2	7 1/2
Wakanda	7 1/2	7 1/2
Wakanda	7 1/2	7 1/2
Oaks	65	65

LA VIE SPORTIVE

M. BAPTIST EST A FORMER UNE PUISSANTE ÉQUIPE

La magnat des Trois-Rivières s'est assuré les services de Chamailard et de Lamirande — Deux joueurs pour les Sons of Ireland.

Les Trois-Rivières, 14. — Pour-suivant son travail d'organisation, M. C. O. Baptist vient de s'assurer les services de deux autres fameux joueurs pour l'équipe trifluvienne qui figurera dans la ligue de hockey de l'Est du Canada. Chamailard et Lamirande sont les deux nouvelles recrues de M. Baptist.

Chamailard jouait l'hiver dernier pour le club Québec, de la ligue interprovinciale et Lamirande pour les Sons of Ireland. Lamirande était substitut pour les Sons of Ireland et il n'eut pas souvent l'occasion de se faire valoir et de prouver de quel il était en mesure de faire. C'est un joueur d'attaque; il est rapide et sûr; avec de l'entraînement et une chance de figurer régulièrement sur une équipe, il est susceptible de faire un avant redoutable pour ceux qui auront à le surveiller. Quand à Chamailard, sa réputation n'est plus à faire. Il s'est distingué pendant plusieurs années parmi les clubs de hockey amateur de Montréal. C'est un joueur de défense. Il est grand, fort et rapide. Il était l'an dernier sur l'alignement du club Québec, de la ligue interprovinciale. Depuis plusieurs années, son nom est mêlé aux divers événements du hockey amateur dans la métropole et il aurait pu devenir professionnel il y a longtemps, s'il l'avait désiré.

«Je tiens avant tout à avoir des joueurs d'expérience», confiait M. Baptist à notre représentant. «J'aurais pu me procurer des jeunes joueurs très brillants et pleins d'avenir, mais les expériences pénibles du passé m'ont poussé à agir autrement. Dans Chamailard et Lamirande, j'ai deux hommes à qui je pourrais me fier en toutes circonstances; ils auront respecté leurs engagements et figuré avec avantage aussi bien à la patinoire des Trois-Rivières qu'à celle de Montréal. Ce sont des types qui ont déjà joué, qui connaissent tous les trucs, les subtilités et les dessous du jeu, qui ne sont pas de nature à se laisser intimider et qui sont capables de donner un coup d'épaule et de froter les reins à leurs adversaires, quand il s'agit de le faire. Il faut absolument des joueurs expérimentés sur une équipe. Je crois les avoir trouvés dans Chamailard et Lamirande. Je suis fier de voir qu'ils seront sur l'alignement de notre équipe au cours de l'hiver prochain et je suis convaincu que je n'aurai qu'à me féliciter de les avoir engagés.

«Je ne veux pas dire que mon équipe sera formée exclusivement de joueurs comme Chamailard et Lamirande, mais je tiens à ce que ces deux vétérans constituent avec Lambert, la charpente sur laquelle j'élèverai le reste de mon club. Ils seront le noyau, le nerf de l'organisation. Avec ces trois types, le club Trois-Rivières pourra faire face à n'importe quel autre club de la ligue.

«Vous n'avez donc aucune difficulté à vous trouver des joueurs», a fait remarquer notre représentant à M. Baptist.

«Aucune», s'est-il empressé de répondre.

«Tout va bien et je suis assuré de pouvoir présenter une équipe formidable, lorsque viendra le temps de faire face au club qui viendra nous visiter, car la première partie que le club des Trois-Rivières jouera, sera probablement à la patinoire Laviolette.

«Je suis en correspondance avec plusieurs joueurs, mais comme je vous l'ai déjà dit, je tiens à avoir des vétérans, des hommes versés dans la science du jeu, des types qui sauront respecter leurs promesses et faire honneur à leurs engagements. Tous les joueurs que je présenterai au public ont déjà figuré avec avantage dans la plupart des grandes villes de la province de Québec où le hockey amateur est en vogue et il n'y aura pas de danger, qu'ils se laissent intimider.

«Chamailard et Lamirande me feront d'excellents joueurs. Ils sont très contents d'avoir l'occasion de jouer cet hiver pour le club des Trois-Rivières et si nous sommes destinés à remporter le championnat, je crois qu'ils en seront les principaux facteurs.

«Je sais que bien des partisans enthousiastes du hockey ont été surpris d'apprendre que j'avais engagé Lucien Lambert, mais s'ils le connaissent, comme je le connais, à titre d'un de ses anciens camarades d'équipe, ils seraient vite rassurés. Lambert reviendra rapidement à son ancienne garde de buts dangereux et cela me suffit. La position qu'il occupera sera bien gardée. Dans tous les cas, je suis bien décidé à le mettre à l'essai et à lui donner toutes les chances de se distinguer.

«Je vous ferai connaître d'ici à une dizaine de jours les noms de mes autres joueurs.

«Je dois aller à Montréal prochainement pour prendre part à une autre réunion des directeurs de la ligue de hockey de l'Est du Canada. Il nous reste encore bien du travail à faire. Je ne crois pas qu'un autre club vienne s'adjoindre aux six organisations qui font déjà partie de la nouvelle ligue. Six clubs sont suffisants.

«La cédule pour la saison sera probablement préparée à notre prochaine assemblée et il est probable que la série commencera de bonne heure, dans le mois de décembre.

«La patinoire sera beaucoup plus confortable cette année que l'an dernier et je crois que le public appréciera les améliorations que nous y avons faites. Les Trifluviens savent toujours encourager une bonne équipe et il faut espérer que celle que nous présenterons saura mériter leurs encouragements et leur appui.

LES QUEBÉCOIS SE PRÉPARENT

Québec, 14. — Les Sons of Ireland viennent de faire l'acquisition de deux joueurs précieux dans la personne de Pedenault et de Gaudreault, les brillants équipiers du club Chicoutimi.

Ces deux joueurs sont employés à la banque Nationale et viennent d'être transférés à Québec où ils sont arrivés hier. L'addition de Pedenault et de Gaudreault sur l'équipe fera des Sons of Ireland l'un des plus forts clubs de la Eastern Canada Hockey League. Il est possible que Gaudreault joue sur une aile tandis que son compagnon soit placé au centre. Pedenault était le premier compteur de la ligue provinciale.

On nous apprend que les Sons of Ireland font actuellement des démarches pour s'assurer les services d'une autre étoile, un joueur de défense. Quenneville, un autre équipier du club Chicoutimi, joue actuellement sur l'aile gauche.

Comme on peut le voir, l'organisation des Sons sera la plus parfaite que ce club ait encore eue depuis son existence. Les Québécois auront tout ce qu'il faut pour porter bien haut les couleurs locales et décrocher selon leur habitude un autre championnat.

Le major F.-E. Gendron, l'un des directeurs du club a annoncé hier qu'on était à faire actuellement des démarches en vue d'organiser l'hiver prochain des jeux d'exhibition avec les équipes de hockey des universités Yale et Harvard. Il se peut que ces joues soient disputées les 21 et 22 février prochain au cours du carnaval sportif dont nous parlions dans notre édition d'hier.

DANS LA LIGUE DES AUTOMOBILISTES

Les joues disputées hier soir dans la série de la ligue de quilles des Automobilistes ont donné les résultats suivants:

Ford			
Duchesse	185	170	177-532
Allo	159	203	206-568
Rochon	151	203	164-518
Smith	141	110	141-392
Woodman	126	162	173-401
Totaux			
	762	848	861-2471
McLaughlin			
Barnes	131	141	130-402
Aubin	136	130	155-421
Ouellette	141	111	177-389
Riddle	172	123	155-450
Leimieux	106	171	134-411
Totaux			
	686	676	691-2053
Ginsberg			
Collins	147	165	168-480
Hémond	142	170	168-480
Richardson	133	166	134-433
Scandlan	141	176	197-514
Peters	132	153	163-448
Totaux			
	695	830	830-2355
Montreal Durant			
Mercier	146	131	180-457
Lalonde	148	136	167-451
White	131	179	150-460
McIntyre	127		
Goulet	127	191	122-440
McGregor		147	115-262
Totaux			
	679	784	734-2197
Auto Legaré			
Croteau	141	171	176-488
Robert	163	150	144-457
Lévesque	186	149	145-480
LeBel	162	150	159-510
Linfault, G.-H.	136	177	120-433
Totaux			
	788	797	783-2368
Packard			
Wheeler	104	91	111-306
Létourneau	145	143	117-405
Jourdain	132	141	130-403
Gilbride	116	162	126-404
Madison	166	144	160-470
Totaux			
	663	681	644-1988
Ledoux-Jennings			
Masson	180	151	156-487
Sabourin	94	114	139-347
Moore	177	167	155-499
Durand	170	169	181-470
Coppe	166	159	132-457
Totaux			
	787	760	713-2260
Montreal Motor Sales			
O'Connor	113	190	142-445
Tremblay	129	186	177-462
Orr	84	97	134-325
McKeeman, G.	160	144	181-480
McKeeman, W.	192	169	163-524
Totaux			
	678	761	797-2236

Le théâtre de Monique

Deux pièces en un volume; en vente dans les diverses librairies et au Devoir: un dollar l'exemplaire.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU NATIONAL

C'est ce soir qu'a lieu à la paletre de la rue Cherrier l'Assemblée annuelle des membres à vie du National. Le président, M. J.-O. Ledoux, ouvrira la réunion à 8 h. 30 précises. Après la présentation et l'adoption des rapports ainsi que l'expédition des affaires de routine, on tiendra l'élection des officiers pour l'exercice qui va commencer.

Comme nous le disions hier la grande question qui sera débattue au cours de l'Assemblée sera celle du recrutement. Le besoin de trouver de nouveaux membres à l'Association, en lui créant en même temps des revenus supplémentaires, est plus urgent que jamais. Une campagne de recrutement est actuellement en cours et les membres à vie pourront y aller de leurs suggestions pour qu'elle soit plus efficace.

On compte donc sur une assistance nombreuse ce soir. Tous les membres à vie doivent se faire un devoir d'assister à l'Assemblée.

OUVERTURE OFFICIELLE DE LA SALLE DE BILLARD

L'ouverture officielle de la salle de billard de l'Association aura lieu lundi prochain, le 19 novembre. Tous les membres sont invités à cette cérémonie. Ils auront l'avantage de voir aux prises ce soir là MM. J.-A. Marchessault, président de la sous-commission du billard, et M. C. Allard, vice-président de la sous-commission.

LES RAQUETTEURS

L'euchre et bal de la sous-commission de la raquette aura lieu le 29 novembre dans la grande salle de la paletre. L'organisation va bien et déjà plus de 150 prix ont été reçus. On compte qu'il y aura plus de 300.

Les raquetteurs et tous ceux qui s'intéressent à la raquette sont priés de ne pas oublier l'Assemblée qui est convoquée pour vendredi soir, à 8 h. 30, à la paletre.

CONDOLEANCES

A sa dernière réunion le bureau de direction a adopté une résolution de condoléances à l'adresse de la famille de M. J.-C. McKercher, membre à vie de l'Association, décédé ces jours derniers.

LIGUE DE QUILLES INDUSTRIELLE

Voici les résultats obtenus hier soir dans les joues de la ligue Industrielle:

Geo. W. Reed			
Pichet	179	153	167-499
McGruer	164	193	177-536
Dormer	170	160	171-501
Locke	134	162	146-442
Willock	147	154	151-452
Totaux			
	794	824	812-2430
Financial Times			
Boit	117	188	146-451
MacDuff	157	138	155-459
Keenan	167	145	123-435
Donoghue	177	157	161-495
Mahoney	215	190	163-588
Totaux			
	833	818	768-2419
Montreal Loco.			
Greenslit	185	169	182-536
Mahoney	183	173	155-511
Mulroney	154	190	202-546
Babbitt	181	156	165-502
Rice	233	120	168-521
Totaux			
	936	808	872-2616
Simonds Can. Saw			
Oshmera	150	130	106-386
Theoret	121	142	117-380
Smith	138	169	110-417
French	148	161	180-489
Cook	137	174	147-453
Totaux			
	694	776	660-2130
Can. Railroad			
Vensam	124	149	158-431
Cardinal	140	147	174-461
Johnson	183	157	164-503
Houghton	142	166	187-495
Kennedy	163	124	160-447
Totaux			
	752	743	843-2338
National Acme			
Terry	162	157	178-497
Scott	126	154	177-457
H. Papineau	131	129	158-418
R. Papineau	191	143	151-485
Walker	147	157	192-496
Totaux			
	757	740	856-2353
Standard Photo Eng.			
Shaver	173	190	159-522
Matthews	161	144	158-469
Bennett	137	162	142-441
Sharpe	124	140	139-403
Kyle	159	193	194-546
Totaux			
	754	829	792-2375
Can. National Rys.			
Platts	128	169	181-478
Ramage	149	132	182-453
Brien	189	188	142-499
Allen	134	155	147-436
Savage	152	150	170-472
Totaux			
	732	794	802-2323
Northern Elec.			
Dougherty	169	164	189-522
Scott	165	174	178-517
Campbell	147	168	188-508
Hogbin	167	186	185-538
Bellefeuille	158	154	152-464
Totaux			
	806	846	897-2549
Imperial Tobacco			
Tierney	181	149	147-477
Dewar	158	143	139-440
Harrison	113	132	134-377
Salmon	148	133	115-396
Payer	178	175	173-526
Totaux			
	778	732	708-2216
Geo. Hall Coal			
McCallum	165	151	161-470
Spalding	178	156	159-493
Burns	142	158	145-445
Price	142	158	127-427
McCaig	133	134	169-430
Totaux			
	750	760	761-2271

LE PROGRAMME DE CE SOIR

Quatre combats de boxe se sont disputés ce soir au théâtre Saint-Denis, sous les auspices du Club Athlétique Olympique. Les pugilistes aux prises seront les suivants:

Frankie Hebert vs Irish Kid Johnny, 6 rondes.

Jimmy Brit vs Joe Couture, 10 rondes.

Sylvio Mireault vs Bert Harris, 10 rondes.

Leo Kid Rop vs Curley Wilshur, 10 rondes.

Arbitre: Georges Rivet.

Williams and Wilson			
Rachan	108	116	190-414
Uilo	164	134	125-443
Savard	154	139	147-440
Laing	118	158	184-460
Anderson	143	156	168-467
Totaux			
	687	703	814-2204

Boxe et lutte au cercle Impérial Barsalou

Un concert-boucan avait lieu hier soir au Cercle Barsalou. Une foule nombreuse y assistait et un bel enthousiasme a régné.

Le principal engagement de la soirée était entre Gravel, de l'Impérial, et Simard, du Joffre, boxeurs à 95 livres. Ce combat fut des plus intéressants, ils ont su soulever les applaudissements de la foule et ont fait preuve de courage et d'habileté en s'efforçant tous deux de vaincre. Le combat a duré les trois rondes, et a été déclaré nul par l'arbitre Kid Lavigne.

Un autre combat, qui a aussi soulevé l'enthousiasme, fut celui entre Dorval, de l'Impérial, et Peat, (Ind.), ce sont deux boxeurs qui promettent beaucoup.

Le combat entre Jobin, de l'Impérial, et Gagné, Ste-Brigide, fut aussi très intéressant.

Bref, ce fut une soirée où à plus beaucoup d'assistance et on espère que le promoteur, M. Raymond, continuera de se surpasser, afin de faire des soirées athlétiques du Barsalou, des succès.

PROGRAMME

Lutte

E. Parent, Imp. vs Langlois, Imp. deux 6 minutes, nul.

Latraverse, Imp. vs Bernard, Ind. deux 6 minutes, nul.

Arbitres H. Tessier et E. Poliquin.

Boxe

Brisehois, Imp. vs Boulet, Ind. nul, 3 rondes de 2 minutes.

Gravel, Imp. vs Simard, Joffre, nul, 3 rondes de 2 minutes.

Dorval, Imp. vs Peat, Ind., nul, 3 rondes de 2 minutes.

Jobin, Imp. vs Gagné, Ste-Brigide, nul, 3 rondes de 2 minutes.

Arbitre Kid Lavigne.

FAITS DIVERS

GRAVES ACCUSATIONS

La Cour d'assises a entendu hier la cause d'Aldéric Charron et Rosario Paquette, anciens employés de la ville, accusés de s'être approprié la paie de deux travailleurs imaginaires, mais inscrits sur les listes de paie. Charron et Paquette étaient contremaîtres et faisaient retirer les paies pas deux employés. Ces derniers après avoir été cotés ont été relâchés et ont servi hier comme témoins de la Couronne. Les travailleurs imaginaires avaient noms Emile Dubord et A. Vallières.

Nombre de témoins ont déclaré hier n'avoir jamais vu ni connu les individus en question. Seul un témoin, François Proulx, a dit les connaître très bien et en donner une description au juge. Ce dernier a demandé pourquoi ces messieurs que l'on veut faire passer pour des esprits ne sont pas venus en Cour et du coup éclaircir l'affaire.

ACCUSE DE VOL

Le juge Cusson a condamné hier Paul Théoret, accusé d'avoir volé \$1800 à Théodore Gagnon, à subir son examen volontaire. Gagnon devait recevoir de faux billets de banque pour une valeur fictive de trois mille dollars en échange de bon argent sonnante. Théoret a pris les \$1800 de Gagnon mais au lieu de lui donner de faux billets, il s'est enfui et l'a planté là.

CRIMINELLEMENT RESPONSABLE

Conrad Labelle a été trouvé criminellement responsable de la mort de Jack Richmond, mort avant-hier à l'hôpital des suites d'un accident d'auto survenu le 19 octobre dernier. Labelle avait été blessé également mais a recouvré la santé. Richmond a succombé à un abcès au cerveau. En passant près du square Dominion, Labelle a failli frapper une automobile de détectives. Ceux-ci lui ont ordonné d'arrêter. Labelle s'est enfui à grande vitesse. Quelques minutes plus tard, on retrouvait la voiture au coin des rues Chenneville et Craig, et les deux occupants, Labelle et Richmond, grièvement blessés.

POUR AVOIR TIRÉ DU REVOLVER

Dominico Mastrocchio, 2a, avenue Prud'homme, Notre-Dame-de-Grâce, a été arrêté hier soir, pour avoir tiré un coup de revolver sur son beau-frère Antonio Mastrocchio. Lors de ce dernier est entré à la maison, hier soir, il a aperçu Dominico en train de battre sa femme qui se trouve la sœur de Antonio. Une lutte s'est ensuivie, et Dominico tirant un revolver l'a déchargé sur son adversaire. Heureusement la balle est allée se loger dans une jambe et le blessé en sera quitte pour une quinzaine à l'hôpital.

TAPIS RETROUVÉS

Les agents de la "Dominion Detective Agency" ont trouvé hier des tapis de Turquie estimés à \$17,000 dans un hangar, près d'Athol. Ils avaient été volés récemment chez "Hicks Oriental Rugs, Limited". M. G. Savard, qui a fait la trouvaille a déclaré qu'il travaillait pour la compagnie d'assurances "Marine and Casualty Co." qui avait assumé les risques d'une assurance

TARIF DES PETITES AFFICHES

DEMANDE D'EMPLOI: — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.

DEMANDES D'ÉLÈVES: — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.

TOUTES LES AUTRES DEMANDES: — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.

CHAMBRES À LOUER: — 15 sous jusqu'à 20 mots, 1 sou par mot supplémentaire.

TROUVE: — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.

PÉRIU: — Jusqu'à 20 mots,

LES RATIONNELS

AUCUNE DÉCISION SUR L'EXPERTISE ALLEMANDE

La Commission des réparations laisse en suspens le projet Poincaré — Elle attendra les explications des délégués du Reich — Ceux-ci se présenteront dans une dizaine de jours — L'opinion de sir John Bradbury.

Paris, 14. (S.P.A.) — La commission des réparations ne s'est pas prononcée, hier, sur la suggestion de M. Raymond Poincaré de faire nommer par la commission un comité d'experts chargé de mener une enquête sur la question des indemnités de réparation. Elle a décidé d'attendre les explications que les délégués allemands pourraient avoir à donner sur les moyens de payer du Reich. L'idée de M. Poincaré, exposée par Louis Barthou, consistait à désigner un groupe d'experts avec mission d'estimer les pouvoirs "actuels" de paiement de l'Allemagne. Le délégué français a invité la commission à confier au comité des experts la tâche d'évaluer la solvabilité actuelle de l'Allemagne. Sir John Bradbury, représentant de la Grande-Bretagne, qui objecta que cette enquête serait encore plus restreinte que celle que proposait la France avec le plan Hughes.

La France voudrait qu'après avoir établi les ressources actuelles de l'Allemagne à l'intérieur et à l'étranger, le comité fixe les sommes que l'Allemagne pourra payer durant les trois prochaines années. M. Barthou s'est étendu sur la nécessité de connaître quel est le total de l'actif de l'Allemagne dans les pays étrangers. Tout nouveau barème de paiement, dit-il, doit tenir compte de l'ancien barème fixé à la conférence de Londres en 1921. La commission n'a fait aucune

EN ALLEMAGNE

BERLIN LAISSE À LEUR SORT LA RUHR ET LA RHÉNANIE

Le gouvernement allemand, à la suite d'une conférence avec les chefs des régions occupées, annonce qu'il ne peut reconnaître officiellement l'autonomie de ce territoire mais qu'il ne peut plus longtemps l'aider.

Berlin, 14. (S.P.A.) — Après avoir laissé libre cours aux rumeurs qui prédisaient la proclamation d'un Etat autonome dans la Rhénanie et la Ruhr, le gouvernement a publié hier soir un communiqué officiel qui jette une étrange lumière sur la conférence secrète tenue à la chancellerie, hier. Le président Ebert, le chancelier Stresemann, les ministres, les premiers ministres des Etats fédérés et un comité composé des administrateurs de la Ruhr et de la Rhénanie ont arrêté un programme pour mettre fin au chaos économique des régions occupées.

Indirectement, le gouvernement allemand reconnaît qu'il ne peut plus soutenir la Ruhr et la Rhénanie. Il a par conséquent décidé d'abandonner ces territoires et de laisser leurs populations à leur propre sort et à la merci des puissances d'occupation. La déclaration officielle souligne la désastreuse situation sociale résultant du chômage croissant dans toutes les directions et le chaos général qui a suivi l'abandon de la résistance passive et l'impossibilité d'en arriver à une entente avec les puissances d'occupation au sujet de la reprise des industries et de la réhabilitation des fonctionnaires allemands.

Le gouvernement allemand refuse de discuter la question d'un Etat autonome. Il déclare qu'elle est réglée par le paragraphe 18 de la constitution fédérale et que la proclamation de cet Etat n'a aucune portée actuelle sur la situation dans la Ruhr et la Rhénanie.

Voici ce communiqué:

"Au sujet des nombreuses ru-

VOTE DE CONFIANCE EN M. POINCARÉ

Le président du conseil des ministres de France obtient de ne réserver qu'un jour par semaine pour les interpellations — Radicaux, socialistes et communistes votent en bloc contre lui.

Paris, 14. (S.P.A.) — M. Raymond Poincaré a remporté une victoire signalée sur l'opposition à la réouverture de la Chambre des députés, hier. Il a réussi à placer le débat sur les crédits supplémentaires du budget de 1924 en tête de l'ordre du jour. Il a refusé absolument d'exception d'une journée par semaine, ce qui signifie un ajournement indéfini, car avec cette méthode la Chambre passera probablement une interpellation par semaine et en tout quatre ou cinq avant le congé de Noël.

L'attitude irréductible de M. Poincaré a opéré la fusion de tous les groupes d'opposition, les radicaux, partisans de Clemenceau, les socialistes et les communistes, dirigés par Herriot, Tardieu, Blum et Cachin, ont voté en bloc contre le gouvernement par la plus grande minorité qui ait été enregistrée contre le ministre depuis l'occupation de la Ruhr.

Le premier ministre a demandé que le vendredi de chaque semaine soit fixé pour la discussion des interpellations, au nombre de quarante, il en fit un vote de confiance et la Chambre lui donna raison par 379 voix contre 165.

M. Herriot dirigea la charge contre le gouvernement. Il insista

LA NAVIGATION

EN ROUTE POUR MONTRÉAL

LE MINNEBOSA, LE METAGAMA, LE MONTROSE, LE REGINA ET L'ANTONIA ARRIVERONT D'ICI LUNDI POUR LEUR DERNIER VOYAGE DE LA SAISON. L'EMPRESSOIR D'ASIA FAIT LE TRAJET ENTRE VANCOUVER ET HONG-KONG EN 38 JOURS.

Cinq paquebots sont actuellement en route pour Montréal par Québec, qui effectuent leur dernier voyage de la saison sur le Saint-Laurent. Voici l'ordre dans lequel ils se suivent:

Le Minnebosa, de la compagnie du Pacifique-Canadien, venant d'Anvers, Southampton et Cherbourg avec 198 passagers de cabine et 731 de troisième classe, est attendu à Québec vendredi vers midi, et à Montréal samedi dans la matinée.

Le Metagama, de la même compagnie, venant de Glasgow et Belfast avec 122 passagers de cabine et 180 de troisième classe, est attendu à Québec à 6 heures vendredi soir et à Montréal samedi dans la matinée.

Le Montrose, de la même compagnie, venant de Liverpool avec 205 passagers de cabine et 473 de troisième classe, est attendu à Québec vendredi et à Montréal samedi.

Le Regina, de la ligne White-Star-Dominion, venant de Liverpool et Belfast avec 221 passagers de cabine et 580 de troisième classe, est attendu à Québec samedi et à Montréal dimanche.

L'Antonia, de la ligne Cunard, venant de Southampton, Cherbourg et Liverpool avec 154 passagers de cabine et 566 de troisième classe, est attendu à Québec dimanche et à Montréal lundi.

VOYAGE SPECIAL DU DORIC

Le Doric, de la ligne White-Star-Dominion, fera un voyage spécial à l'occasion des fêtes du nouvel an. Il partira de Halifax à destination de Liverpool via Queenstown le 14 janvier prochain. Un service régulier entre ce dernier port et Liverpool sera effectué de nouveau cet hiver par les deux paquebots Regina et Canada.

Les cargos Cornishman, Turcoman et Welshman seront de nouveau affectés au service du fret entre Portland, Halifax, Liverpool et Vancouver, ainsi que le Michigan et l'Ozomatli.

NOUVEAUX NAVIRES

La Royal Mail Steam Packet Company fera construire incessamment deux nouveaux navires. Le contrat a été accordé à la maison Harland and Wolff, de Belfast.

MOUVEMENTS DU GRAIN

Ottawa, 14. (S.P.C.) — Les chiffres les plus récents publiés par le bureau fédéral des statistiques concernant les mouvements du grain, indiquent que, de toute la récolte de blé de l'Alberta, cette année, 200,000,000 de boisseaux, 3,725,978 boisseaux seulement ont pris la route de Vancouver. Ces chiffres sont encore supérieurs à ceux de l'an dernier, mais il ne faut pas oublier que la dernière récolte a été beaucoup plus considérable également.

Pour la première fois dans l'histoire de la navigation canadienne, des cargos partent, cette année, de la région des grands lacs avec leur cargaison de grain, qui se rendront directement en Europe.

TROIS PERTES DE VIE

New-York, 14. — Une dépêche datée d'hier mandate que la barge Marlon O'Boyle, qui faisait naufrage aux environs du cap May, sur la côte sud de l'Atlantique. La même dépêche ajoute que le capitaine, sa femme et sa fille ont perdu la vie.

RECORD DE L'EMPRESSOIR D'ASIA

Vancouver, 14. — L'Empressoir d'Asia, de la compagnie du Pacifique-Canadien, vient d'effectuer le voyage Vancouver-Hong-Kong, aller et retour, en trente-huit jours. Sa vitesse moyenne au cours de ces deux traversées a été de 360 milles par jour, ce qui constitue un nouveau record de vitesse.

A CHERBOURG

L'Empressoir de France, de la compagnie du Pacifique-Canadien, est attendu à Cherbourg samedi vers minuit, venant de Québec et en route pour Southampton.

LE ROCHAMBEAU

Le Rochambeau, de la ligne française, est attendu à New-York le lundi 19 novembre courant, venant du Havre avec 244 passagers de cabine et 135 de troisième classe.

NAVIRES DANS LE PORT

Les navires dans le port hier soir étaient au nombre de trentecinq. Voici leurs noms:

"Benguela", Elder Dempster and Co., hangar 15.
"Australia", New-Zealand Shipping Co., hangar 46.
"Halesius", McLean, Kennedy Ltd., hangar 15.
"Canadian Commander", marine du gouvernement, quai Vickers.
"Delaware", McLean Kennedy Ltd., section 29.

"Cairnfort", Robt. Reford Co., hangar 11.
"Vendôme", Quedrué and Dubosq section 6.
"Kalyss Vergotti", Thos. Harling and Son, section 5.

"Persée", T. R. McCarthy, Reg'd., section 7.
"Canadian Trooper", marine du gouvernement, hangar 14.
"West Kebar", Robt. Reford Co., hangar 24.

"Canadian Squatter", marine du gouvernement, hangar 2.
"Kiruna", Robt. Reford Co., quai Vickers.
"Torr Head", McLean Kennedy Ltd., hangar 13.

"Bafoor", Pacific-Canadien, hangar 10.
"Montcalm", Pacific-Canadien, hangar 7.
"Ellerdaie", Walford Shipping Co.

"Alchiba", Thos. Harling and Son, section 6.
"Persée", Thos. Harling and Son, section 7.
"Sinasta", Robt. Reford Co., hangar 24.

EN ANGLETERRE

LES ELECTIONS GENERALES AURAIENT LIEU LE 6 DECEMBRE

M. Baldwin annonce au parlement que les Chambres seront dissoutes vendredi — La nomination aurait lieu le 26 et la votation le 6 décembre — Le premier ministre veut faire approuver sa politique de protection.

Londres, 14. (S.P.A.) — Le parlement élu l'an dernier au cri de "Nous voulons la tranquillité" est condamné à une prochaine dissolution, non parce que le gouvernement a subi une défaite à la Chambre, mais parce que M. Baldwin, qui a pris les rênes de l'administration à la place de M. Bonar Law, veut obtenir un nouveau mandat du pays afin de protéger les industries du pays contre le chômage, qui est le problème le plus angoissant en Angleterre à l'heure actuelle.

Le premier ministre a exposé son attitude dans un discours à la rentrée des Chambres, hier. Il a dit qu'il ne pouvait entreprendre d'administrer le pays l'hiver prochain, à moins d'avoir recours à un remède, dont il est empêché de se servir à cause d'une promesse de M. Bonar Law.

Il a déclaré qu'il voulait un mandat afin d'inclure de nouveaux droits dans le prochain budget et que pour cela les élections devaient avoir lieu au plus tôt. Il en a informé le roi et ne voit pas de raison pour laquelle le parlement ne serait pas dissous vendredi. Les nominations auraient lieu le 26 novembre et la votation le 6 décembre.

Les chefs libéraux critiquèrent la conduite du gouvernement. Ils accusèrent le gouvernement de faire les élections à la hâte afin d'empêcher les électeurs de savoir ou de discuter ce que le gouvernement a l'intention de faire.

Ces débats émuants terminés, la Chambre se mit au travail de routine et discuta en comité le bill des accidents du travail, dont l'étude sera terminée en quelques jours.

Un si grand nombre de députés quittèrent la Chambre, faute d'intérêt en ce parlement moribond, qu'aux deux votes sur les amendements à ce bill, la majorité du gouvernement tomba à vingt et à onze, au grand plaisir des travaillistes qui poussèrent des acclamations en dérision.

Il y aura peut-être un autre débat émuant jeudi. M. J. Ramsay MacDonald, chef de l'opposition, proposera un vote de censure contre le gouvernement, pour n'avoir pu résoudre le problème du chômage, mais l'intérêt aura passé du parlement aux différents comités. Aucun parti n'est bien préparé aux élections et les députés n'ont pas trop de temps pour livrer une campagne électorale intense.

L'alignement des partis est quelque peu modifié. Les deux ailes libérales dirigées par M. Asquith et M. Lloyd George, se sont réunies sous la bannière du libre-échange. Si le gouvernement revient au pouvoir, il comptera au nombre de ses membres Austen Chamberlain, lord Birkenhead et probablement sir Robert S. Horne, qui a renoncé à sa visite aux Etats-Unis afin d'aider à son parti dans la présente campagne électorale. Il démissionnera probablement ses affaires privées pour rentrer dans le cabinet.

Tous les partis se préparent à

lancer des manifestes pour la fin de la semaine et le fameux organisateur politique, le vicomte Younger, président du parti unioniste, a quitté sa retraite pour prendre part à la campagne conservatrice. La plus grande activité règne partout. Si les conservateurs sont réélus, le cabinet se renforcera probablement d'Austen Chamberlain, lord Birkenhead et sir Robert Horne, qui prendraient la place des libre-échangistes comme lord Derby, lord Devonshire et lord Robert Cecil.

Une foule immense s'est réunie en face de l'hôtel du parlement, hier après-midi. L'animation était encore plus grande à l'intérieur, cependant. On fit peu attention aux questions préliminaires. Tous attendaient la déclaration de M. Baldwin. La plupart des députés passaient leur temps à surveiller la porte, Neville Chamberlain, fils du grand protectionniste Joseph Chamberlain, fut accueilli par des acclamations bruyantes de la part des députés ministériels. Lorsque M. Asquith entra, tous les libéraux se levèrent et se mirent à applaudir bruyamment. Une réception encore plus enthousiaste fut accordée à M. Lloyd George, quelques minutes plus tard.

Les conservateurs firent une ovation à M. Baldwin. La majorité des électeurs ne seront guère versés sur cette question de protection lorsqu'ils voteront le 6 décembre, parce qu'elle n'a pas été agitée dans la politique anglaise depuis la défaite de Joseph Chamberlain par les libre-échangistes en 1906.

Une autre génération de voteurs a pris place sur la scène politique et de plus la situation économique n'est plus la même. La protection, disent les politiciens, est une nouvelle question aujourd'hui, parce que 1923 n'est pas 1906.

Les orateurs unionistes cherchent à effrayer les bourgeois par le danger d'un impôt sur le capital si le parti travailliste arrivait au pouvoir et par ce mot terrible de "communisme". On parle déjà de démission dans le cabinet. Il s'agit des libre-échangistes comme le comte de Derby et lord Robert Cecil.

Quant aux libéraux, ils sont opposés à un changement radical du tarif actuel.

La rumeur court à Westminster que lord Robert et lord Hugh Cecil et le comte de Derby ont vigoureusement protesté à la réunion du cabinet contre la rentrée au bercail du fils prodigue, lord Birkenhead.

Voici la position des partis à la Chambre des communes: Unionistes, 342; travaillistes, 144; libéraux, 118; (59 partisans de M. Asquith, et 59 partisans de M. Lloyd George); autres partis, 7; sièges vacants, 4; total, 615.

Il y aura à la prochaine élection environ 1,350 candidats, dont une trentaine de femmes. Les partis libéraux et conservateurs présenteront environ 480 candidats chacun et le parti travailliste, environ 390. La présentation des candidats aura lieu le 26 novembre et les élections se tiendront le 6 décembre.

LA DICTATURE DE MUSSOLINI

Le comité exécutif du parti catholique décide de la prolonger — Le chef fasciste triomphera à la prochaine session.

Rome, 14. (S.P.A.) — Le comité exécutif du parti catholique a décidé à l'unanimité hier, de prolonger la dictature de Mussolini. Toute opposition à l'extension des pouvoirs discrétionnaires du chef fasciste semble s'évanouir, d'après des

déclarations faites par des membres du gouvernement. Ils affirment que le premier ministre triomphera à la session de la Chambre qui s'ouvrira le 29 novembre.

On prévoit quelque opposition de la part des socialistes.

gar 24.

"Canadian Fisher", marine du gouvernement, section 46.
"Parthenia", Robt. Reford Co., hangar 5.
"Borden", Pacific-Canadien, hangar 9.
"Canada", White Star-Dominion Line, hangar 4.
"Laristan", Thos. Harling and Son.

"Marloch", Pacific-Canadien, "Canadian Pioneer", marine du gouvernement, hangar 14.
"Vasconia", Robt. Reford Co., hangar 3.

ARRIVAGES D'HIER
"Knud", Thos. Harling and Son, section 6.
"Tritonia", Robt. Reford Co., section 29.
"Frode", McLean Kennedy, Ltd., section 29.
"Gracia", Robt. Reford Co., hangar 5.

"Turcoman", ligne White-Star-Dominion, hangar 6.
"Bosworth", Pacific-Canadien, hangar 9.
"Manchester", Furness Withy and Co., hangar 16.

Aucun départ de navire n'a été enregistré au cours de la journée d'hier dans notre port.

Mort de M. Edmond Tougas

M. Edmond Tougas, ancien épicière, anglo-Québécois et Ontario, est mort hier matin à son domicile, 243, rue Fullum, à l'âge de 71 ans et 3 mois.

Né en 1852 à Saint-Isidore, comté de Laprairie, il vint s'établir à Montréal en 1881, où il fut dans le commerce de l'épicerie pendant près de trente ans. Il s'était retiré des affaires, il y a une dizaine d'années.

Son épouse, née Dubuc (Rose de Lima) a précédé dans la tombe, il y a cinq ans. Lui survivent deux enfants, M. Aimé Tougas, directeur-gérant du Comptoir Ville-Marie, et Mlle Virginia Tougas.

Les funérailles auront lieu jeudi le 15 courant. Le convoi funéraire partira de la demeure du défunt, au 243, rue Fullum, à 7 heures 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul de Montréal, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Le Devoir offre ses condoléances à la famille en deuil.

Un cri d'alarme

Sydney, Australie, 14. (S.P.C.) — Sir John Monash, ingénieur civil et officier militaire qui s'est distingué pendant la campagne de Gallipoli en commandant des forces impériales australiennes, a jeté le cri d'alarme dans un discours prononcé ici sur le manque de préparation où se trouverait l'Australie si une nouvelle guerre se déclarait. Il a dit que les moyens de défense de son pays sont en train d'être anéantis.

Des remerciements

Ottawa, 14. (S.P.C.) — Un journal anglais, de cette ville, a reçu hier soir un câblogramme du maire de Tokio, disant qu'au cours d'une manifestation à l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice un groupe d'enfants japonais est allé remercier les ambassadeurs étrangers pour l'aide que leurs pays ont rendu au Japon après le grand tremblement de terre.

Banquet du Jeune Barreau

L'Association du Jeune Barreau, de Montréal, donnera le 19 novembre prochain un banquet pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Les orateurs seront MM. Pierre Lapaille, du Barreau de Paris, M. L. A. Taschereau, le Juge Surveur, Pierre Beaulieu, et M. Joseph Laverty, c. r., Walter Merrill et Gustave Monet.

TELEPHONE ET 8000

Dupuis Frères

La Fête des Garçons

Garçons de Montréal et des environs, ne manquez pas de montrer cette annonce à vos parents et d'insister auprès d'eux pour qu'ils profitent des aubaines de demain et vous achètent à cette vente ce qu'il vous faut pour vous habiller confortablement durant la froide saison.

Parents qui aimez vos petits hommes de demain, voici la plus belle occasion de leur procurer les vêtements qu'il leur faut de toute nécessité pour l'hiver. Puisqu'il vous faudra les habiller pour qu'ils ne pas prendre avantage demain des prix les plus bas de la saison?

Paletots pour garçons de 2 à 9 ans; modèle Ulster avec col transformable, grande ceinture, poches appliquées, doublure en flanelle rouge. Chinchilla bleu marine, tweed anglais ou frise mélangé; nuances: beige, gris pâle, gris foncé, lavat, brun pâle et bronze; 10.95 spécial.

Paletots pour garçons; modèle Ulster avec col transformable, poches appliquées, épaules raglan ou ordinaires. En frise ou tweed anglais tout laine; qualité souple et très pesante; nuances: gris pâle ou foncé, brun pâle ou foncé, lavat, beige, gris et vert pâle chinés.

Grandeurs: 26 à 30; qualités de 14.00 à 18.00 11.95 pour.

Grandeurs: 31 à 36; qualités de 19.00 à 23.00 16.95 pour.

Complets en tweed chiné de laine, pour garçons de 4 à 8 ans; modèle Buster, avec ceinture; nuances: gris et brun; qualité de 3.95 5.50, pour.

à 2 culottes pour garçons de 9 à 15 ans; modèle Norfolk; tweed rayé gris et bleu, spéc. Même modèle en tweed chiné gris pâle et vert, ou mélange de gris; qualité de 12.95 8.95.

Complets en tweed chiné de laine, pour garçons de 4 à 8 ans; modèle Buster, avec ceinture; nuances: gris et brun; qualité de 3.95 5.50, pour.

à 2 culottes pour garçons de 9 à 15 ans; modèle Norfolk; tweed rayé gris et bleu, spéc. Même modèle en tweed chiné gris pâle et vert, ou mélange de gris; qualité de 12.95 8.95.

Complets en tweed chiné de laine, pour garçons de 4 à 8 ans; modèle Buster, avec ceinture; nuances: gris et brun; qualité de 3.95 5.50, pour.

à 2 culottes pour garçons de 9 à 15 ans; modèle Norfolk; tweed rayé gris et bleu, spéc. Même modèle en tweed chiné gris pâle et vert, ou mélange de gris; qualité de 12.95 8.95.

Complets en tweed chiné de laine, pour garçons de 4 à 8 ans; modèle Buster, avec ceinture; nuances: gris et brun; qualité de 3.95 5.50, pour.

à 2 culottes pour garçons de 9 à 15 ans; modèle Norfolk; tweed rayé gris et bleu, spéc. Même modèle en tweed chiné gris pâle et vert, ou mélange de gris; qualité de 12.95 8.95.

Complets en tweed chiné de laine, pour garçons de 4 à 8 ans; modèle Buster, avec ceinture; nuances: gris et brun; qualité de 3.95 5.50, pour.

à 2 culottes pour garçons de 9 à 15 ans; modèle Norfolk; tweed rayé gris et bleu, spéc. Même modèle en tweed chiné gris pâle et vert, ou mélange de gris; qualité de 12.95 8.95.

Complets en tweed chiné de laine, pour garçons de 4 à 8 ans; modèle Buster, avec ceinture; nuances: gris et brun; qualité de 3.95 5.50, pour.

à 2 culottes pour garçons de 9 à 15 ans; modèle Norfolk; tweed rayé gris et bleu, spéc. Même modèle en tweed chiné gris pâle et vert, ou mélange de gris; qualité de 12.95 8.95.

Complets en tweed chiné de laine, pour garçons de 4 à 8 ans; modèle Buster, avec ceinture; nuances: gris et brun; qualité de 3.95 5.50, pour.

à 2 culottes pour garçons de 9 à 15 ans; modèle Norfolk; tweed rayé gris et bleu, spéc. Même modèle en tweed chiné gris pâle et vert, ou mélange de gris; qualité de 12.95 8.95.

Complets en tweed chiné de laine, pour garçons de 4 à 8 ans; modèle Buster, avec ceinture; nuances: gris et brun; qualité de 3.95 5.50, pour.

à 2 culottes pour garçons de 9 à 15 ans; modèle Norfolk; tweed rayé gris et bleu, spéc. Même modèle en tweed chiné gris pâle et vert, ou mélange de gris; qualité de 12.95 8.95.

Complets en tweed chiné de laine, pour garçons de 4 à 8 ans; modèle Buster, avec ceinture; nuances: gris et brun; qualité de 3.95 5.50, pour.

à 2 culottes pour garçons de 9 à 15 ans; modèle Norfolk; tweed rayé gris et bleu, spéc. Même modèle en tweed chiné gris pâle et vert, ou mélange de gris; qualité de 12.95 8.95.

Complets en tweed chiné de laine, pour garçons de 4 à 8 ans; modèle Buster, avec ceinture; nuances: gris et brun; qualité de 3.95 5.50, pour.

à 2 culottes pour garçons de 9 à 15 ans; modèle Norfolk; tweed rayé gris et bleu, spéc. Même modèle en tweed chiné gris pâle et vert, ou mélange de gris; qualité de 12.95 8.95.

Complets en tweed chiné de laine, pour garçons de 4 à 8 ans; modèle Buster, avec ceinture; nuances: gris et brun; qualité de 3.95 5.50, pour.

à 2 culottes pour garçons de 9 à 15 ans; modèle Norfolk; tweed rayé gris et bleu, spéc. Même modèle en tweed chiné gris pâle et vert, ou mélange de gris; qualité de 12.95 8.95.

Complets en tweed chiné de laine, pour garçons de 4 à 8 ans; modèle Buster, avec ceinture; nuances: gris et brun; qualité de 3.95 5.50, pour.

à 2 culottes pour garçons de 9 à 15 ans; modèle Norfolk; tweed rayé gris et bleu, spéc. Même modèle en tweed chiné gris pâle et vert, ou mélange de gris; qualité de 12.95 8.95.

Complets en tweed chiné de laine, pour garçons de 4 à 8 ans; modèle Buster, avec ceinture; nuances: gris et brun; qualité de 3.95 5.50, pour.

à 2 culottes pour garçons de 9 à 15 ans; modèle Norfolk; tweed rayé gris et bleu, spéc. Même modèle en tweed chiné gris pâle et vert, ou mélange de gris; qualité de 12.95 8.95.

Complets en tweed chiné de laine, pour garçons de 4 à 8 ans; modèle Buster, avec ceinture; nuances: gris et brun; qualité de 3.95 5.50, pour.

à 2 culottes pour garçons de 9 à 15 ans; modèle Norfolk; tweed rayé gris et bleu, spéc. Même modèle en tweed chiné gris pâle et vert, ou mélange de gris; qualité de 12.95 8.95.

Complets en tweed chiné de laine, pour garçons de 4 à 8 ans; modèle Buster, avec ceinture; nuances: gris et brun; qualité de 3.95 5.50, pour.

à 2 culottes pour garçons de 9 à 15 ans; modèle Norfolk; tweed rayé gris et bleu, spéc. Même modèle en tweed chiné gris pâle et vert, ou mélange de gris; qualité de 12.95 8.95.

Complets en tweed chiné de laine, pour garçons de 4 à 8 ans; modèle Buster, avec ceinture; nuances: gris et brun; qualité de 3.95 5.50, pour.

à 2 culottes pour garçons de 9 à 15 ans; modèle Norfolk; tweed rayé gris et bleu, spéc. Même modèle en tweed chiné gris pâle et vert, ou mélange de gris; qualité de 12.95 8.95.

Complets en tweed chiné de laine, pour garçons de 4 à 8 ans; modèle Buster, avec ceinture; nuances: gris et brun; qualité de 3.95 5.50, pour.

à 2 culottes pour garçons de 9 à 15 ans; modèle Norfolk; tweed rayé gris et bleu, spéc. Même modèle en tweed chiné gris pâle et vert, ou mélange de gris; qualité de 12.95 8.95.

Complets en tweed chiné de laine, pour garçons de 4 à 8 ans; modèle Buster, avec ceinture; nuances: gris et brun; qualité de 3.95 5.50, pour.

à 2 culottes pour garçons de 9 à 15 ans; modèle Norfolk; tweed rayé gris et bleu, spéc. Même modèle en tweed chiné gris pâle et vert, ou mélange de gris; qualité de 12.95 8.95.

Complets en tweed